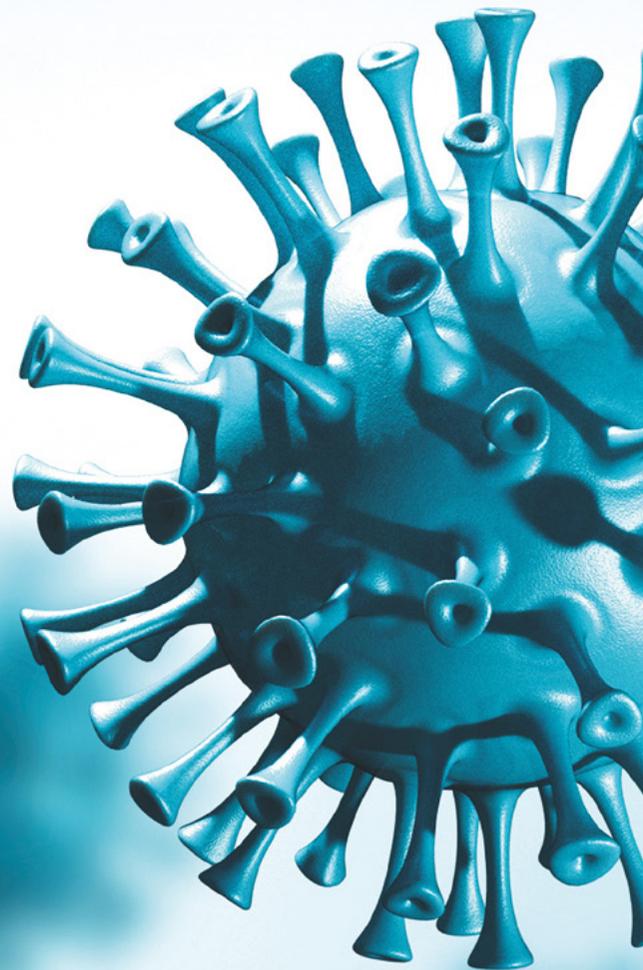




MERCURIALES
DU GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE
DE NAMUR



PANDEMIA

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR
DÉCEMBRE 2020 ET 15 OCTOBRE 2021



Table des matières

Avant-propos	3
---------------------------	---

PANDEMIA (I)

Les origines, les premières actions ... et quelques autres considérations

❶ Introduction	9
❷ Le concept de <i>pandémie</i>	11
❸ Un peu d'histoire	12
❹ Chronique d'une pandémie non annoncée	13
❺ Des signes avant-coureurs au déclenchement de la crise : les actions entreprises	16
❻ Les choses s'emballent un peu	20
❼ Le scientifique et le médecin en tant que narrateurs du récit	21
❽ Qu'en pense la littérature et qu'en dit le cinéma ?	22
❾ La pandémie comme influenceuse de notre langue	24
❿ Après les lettres, les chiffres : la bataille des statistiques	25
⓫ Conclusion	27

PANDEMIA (II)

Les structures de gestion, les outils, le couvre-feu, la résilience et quelques autres aspects...

❶ Introduction	31
❷ Le couvre-feu	34
❸ D'où viennent cette expression et ce concept de « couvre-feu » ?	36
❹ Les structures de gestion mises en place	39
L'installation d'un poste de commandement opérationnel	
La commission sanitaire et médicale	
La conférence des bourgmestres	
❺ Et la planification dans tout cela ?	43
❻ Et pour l'instant, quel cadre de gestion ?	45
❼ Des scories qui nous suivront longtemps	47
❽ Conclusion	48

Annexe : Allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie du souvenir des Fêtes de Wallonie à Namur Cimetière dit de Belgrade – Dimanche, le 20 septembre 2020	50
---	----

Phong n'avait plus de système immunitaire, il était nu face aux microbes. La moindre gastro-entérite, le plus petit virus venu de l'extérieur, et il se retrouvait hospitalisé là où, triste ironie du sort, il avait travaillé : le service des maladies infectieuses de Saint-Louis. Un jour, un simple rhume rapporté par Amandine avait viré en infection respiratoire aiguë et failli le tuer. La jeune femme avait mis deux semaines à se remettre de sa bêtise.

F. THILLIEZ, *Pandemia*, Editions Fleuve noir, Paris, 2015



Avant-propos

Que faire quand un obstacle inattendu surgit sur notre route ? Il n'y a guère que trois possibilités : nous le contourner, nous le franchissons ou nous rebroussons chemin. Depuis plus de quinze ans dans la fonction de gouverneur de la province de Namur, je me suis vite rendu compte que la troisième possibilité n'en est en fait une que très rarement. Car cette marche dans laquelle nous nous sommes engagés, il nous faut coûte que coûte la continuer jusqu'à ce que le chemin arrive à son terme ou jusqu'à ce que la vie nous assigne un autre but, une autre mission. La pandémie qui s'est abattue sur le monde au début de l'année 2020 est l'un des plus beaux exemples depuis des décennies, d'obstacle inouï qui se soit présenté à nous, sans crier gare. Son caractère inédit, comme notre manque de recul, ne nous laissaient quasiment aucune voie pour le contourner. Il ne nous restait plus dès lors qu'à tenter de le franchir, certes avec nos craintes, nos doutes, nos incertitudes et nos moyens, tout aussi limités qu'inadaptés, mais avant tout avec l'espoir que, derrière cet obstacle, le chemin qu'il nous resterait à parcourir nous aurait très vite permis d'oublier l'effort et les sacrifices qu'il nous avait fallu consacrer à cette périlleuse entreprise.

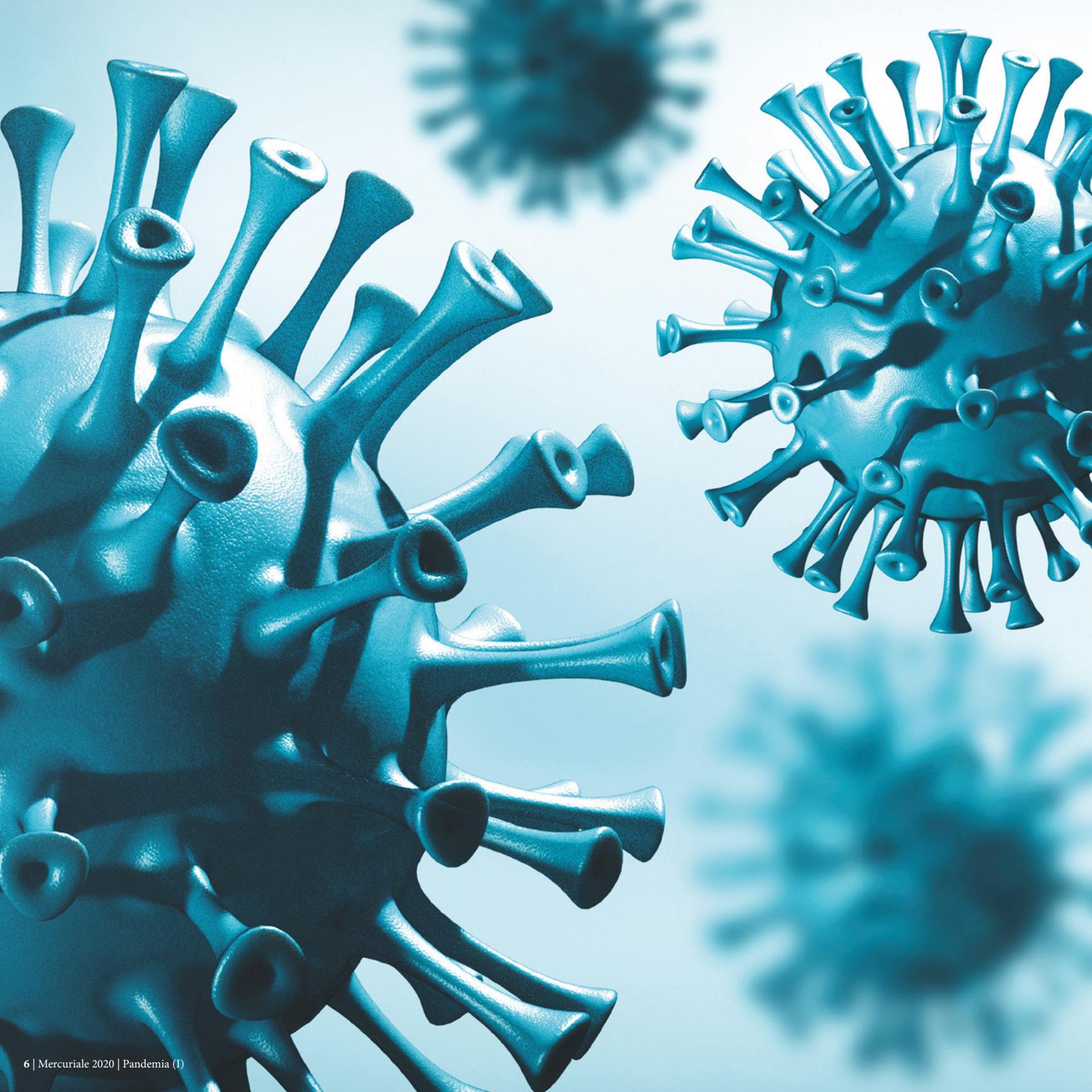
C'est une infime partie de cette histoire que j'ai voulu raconter au travers de mes mercuriales de ces deux années insensées que furent 2020 et 2021.

Denis MATHEN
Gouverneur de la province de Namur

A toutes les victimes, passées, présentes et malheureusement encore à venir, de cette fichue pandémie ;

A mon équipe rapprochée, ils et elles se reconnaîtront, qui n'a jamais failli ;

A toutes celles et à tous ceux qui me manquent, ... depuis trop longtemps.





PANDEMIA (I)

**Les origines,
les premières actions...
et quelques autres considérations**

Quand apparaît le danger de la contagion, on essaye d'abord de ne pas le voir. Les chroniques relatives aux pestes font ressortir la fréquente négligence des autorités à prendre des mesures qu'imposait l'imminence du péril, étant vrai toutefois que le mécanisme de défense une fois déclenché, les moyens de protection allèrent en se perfectionnant au cours des siècles. En Italie, en 1348, alors que l'épidémie se répand à partir des ports - Gênes, Venise et Pise -, Florence est la seule ville de l'intérieur qui tente de se protéger contre l'assaillant qui approche. Les mêmes inerties se répètent à Châlons-sur-Marne en juin 1467 où, malgré le conseil du gouverneur de Champagne, on refuse d'interrompre école et sermons, à Burgos et Valladolid en 1599, à Milan en 1630, à Naples en 1656, à Marseille en 1720, cette énumération n'étant pas exhaustive. Certes, on trouve à une telle attitude des justifications raisonnables : on voulait ne pas affoler la population - d'où les multiples interdictions de manifestation de deuil au début des épidémies - et surtout ne pas interrompre les relations économiques avec l'extérieur. Car la quarantaine pour une ville signifiait difficultés de ravitaillement, effondrement des affaires, chômage, désordres probables dans la rue,...

J. DELUMEAU, *La peur en Occident (XIV^{ème} - XVIII^{ème} siècles)*, Fayard, Paris, 1978 - réédition août/2020, p. 144-145

En expirant ou éternuant, l'individu projetait des gouttelettes infectées qui restaient en suspension dans l'air jusqu'à être inhalées par d'autres et ainsi de suite.

Dan BROWN, *Inferno*, JC Lattès, Paris, 2013, p.527.

Et ce sont finalement les mesures de plus en plus efficaces d'isolement qui firent reculer le fléau.

J. DELUMEAU, *op. cit.*, Fayard, Paris, 1978 - réédition août/2020, p. 137



Introduction

« A la porte de Hal, ils croisèrent les croque-morts. Les hôpitaux étaient surpeuplés et bon nombre de nécessiteux malades n'avaient d'autres choix que celui de décéder en leur logis - quand ils avaient la chance d'en avoir encore un – ou dans la rue. Depuis (la pandémie), les autres affections étaient considérées comme de la petite bière, et il ne faisait pas bon venir se plaindre d'un cancer du pancréas en phase terminale aux urgences d'Erasmus ou de Saint-Pierre, alors que des milliers de pauvres contaminés par la "nouvelle peste" attendaient un lit. Ainsi, les malchanceux mourant d'autre chose ne se présentaient même plus dans les centres médicaux, restaient sagement chez eux ou gagnaient la rue. »¹

« On aurait pu croire que le chaos qui s'était emparé du monde aurait balayé les vieilles haines entre le nord et le sud du pays. Au contraire, elles semblaient se déchaîner avec plus de violence dans ce climat de folie collective. Personne ne comprenait comment la Belgique était encore unie. Cela faisait partie des grands mystères de l'histoire et, s'il restait encore quelqu'un pour s'en souvenir, ce mystère serait peut-être un jour considéré comme l'incarnation la plus vibrante du surréalisme à la Belge. »²

Ces propos ne sont pas les miens. Il s'agit de deux extraits du tout début du roman *De profundis* d'Emmanuelle PIROTTE, namuroise de l'année en 2018 dans la catégorie « création artistique et littéraire ».

J'ai pris une seule petite liberté avec ce texte, liberté que, je l'espère, l'auteure me pardonnera.

J'y ai changé un mot. Emmanuelle PIROTTE envisageait en effet dans un futur proche Bruxelles et la Belgique plongés dans le chaos causé par une nouvelle forme du virus Ebola.

J'ai donc remplacé le nom de cette maladie particulière qui a sévi et sévit encore dans l'Afrique de l'Ouest et en République démocratique du Congo par le concept générique de « pandémie ».

Rien d'autre.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y avait avec ce roman de la prémonition dans l'air.

1. E. PIROTTE, *De profundis*, Le Cherche midi, Paris, 2016, p. 15.

2. *Ibidem*, p. 16-17.

Mesdames et Messieurs,

Je dois bien vous l'avouer, il y a eu un brin d'hésitation lorsque j'ai dû fixer mon choix sur un thème pour ma mercuriale de cette année.

Assez pour envisager de vous parler d'autre chose. D'arrêter de vous gaver d'informations sur ce satané virus et son cortège d'inconnues, d'interdits, de doutes et de questions.

Assez pour vous inviter à porter nos regards ailleurs que vers cette actualité immédiate qui s'éternise. Pour permettre d'autres réflexions, explorer d'autres horizons aux vertus plus enthousiasmantes ; pour aborder d'autres sujets qui nous sortiraient des décomptes morbides des journaux télévisés ou de ces rendez-vous quasi rituels aux accents incantatoires, tantôt faussement rassurants, tantôt sincèrement optimistes, parfois un soupçon infantilissants, auxquels les *CNS*, le Centre national de Crise et autres *Codeco* nous ont tout doucement habitués.

Mais d'un autre côté, trop peu d'hésitations pour manquer l'occasion de faire le point sur un travail colossal abattu jusqu'ici par mes collaborateurs depuis maintenant neuf mois (et qui est d'ailleurs toujours en cours).

Trop peu d'hésitations aussi face à l'opportunité de pouvoir esquisser une modeste ligne du temps depuis les origines, qui nous fera remonter un mois et demi avant le déclenchement « officiel » de la crise et permettra de remettre ainsi certaines choses en perspective.

Trop peu d'hésitations enfin car cette crise, d'un genre nouveau pour nous, présente tellement de facettes, génère tant de sujets connexes, laisse tant de questions en suspens, de débats éludés, pose tellement de vrais enjeux de société pour les quelques décennies qui viennent que je ne pouvais

considérer ce rendez-vous que comme un devoir, sinon de les énumérer tous, à tout le moins de ne pas laisser certains d'entre eux sombrer dans les gouffres de l'oubli ou être balayés dans quelques mois - nous l'espérons - par les soupirs de soulagement.

Pourtant, et ceci étant dit, je vais cette année innover un rien.

Au moment, convenu de longue date pour la communication de ma mercuriale aux membres du Conseil provincial (mi-octobre 2020), la prudence redevenait, rappelez-vous, plus que jamais de mise quant à la fréquence et à l'ampleur de nos relations interpersonnelles. Le virus en effet se remettait alors à circuler de façon inquiétante.

C'est cette même prudence qui m'a soufflé à l'oreille que pour cette année inédite, il était décidément plus sage de ne pas réunir le Conseil si la gestion des affaires provinciales ne le commandait pas de manière impérative.

Néanmoins, ainsi que certains d'entre vous n'ont pas manqué de me le signaler (et je les en remercie), la tradition de la mercuriale ne pouvait mettre un genou à terre, au risque de la voir à l'avenir s'évaporer dans les limbes des contingences et des futilités, de la laisser à la merci des circonstances de l'heure, de la ravalier au rang des avatars de l'agenda.

Celle de cette année 2020 vous est donc communiquée par écrit ... sur le sujet que j'avais choisi au départ et certes avec quelque retard.

Mais il me faut bien avouer qu'avec un second recul et après qu'une deuxième vague (de scepticisme) ait forcé les portes de mon cerveau, je me suis à nouveau demandé si vous parler de la pandémie et de certains aspects de sa gestion alors que la crise continuait de battre son plein était bien cohérent et intellectuellement défendable. Les doutes quant à la complétude et à la

rigueur du propos succédaient à ceux sur son opportunité et sa pertinence.

Car même une fois le choix arrêté, il aurait pu en effet s'avérer difficile de prendre de la distance ou de la hauteur relativement à un sujet dont les flammes crépitaient encore ; difficile de laisser de côté l'accessoire en se concentrant sur l'essentiel alors que le guidon est encore collé au nez ; difficile d'éviter les poncifs maintes fois rabâchés par les médias ; impossible de ne retenir que l'innovant et le structurant alors que des tâtonnements subsistent ; gageure de ne pas se laisser corrompre par les aigreurs et les reproches mais de ne retenir que les perspectives rassurantes ; risqué enfin que la voie de l'écrit, envoyé via un mail parmi d'autres mails, n'occulte la réflexion, ne la banalise et ne la fasse passer inaperçue.

Partager un questionnaire sur ce thème est incontournable et, précisément pour que le chemin du contournement que permettent un courriel renvoyé vers la corbeille ou un écrit oublié dans un tiroir ne soit pas la seule trajectoire que la facilité induit, je vous annonce déjà que cette mercuriale peut être dès lors considérée tel le premier opus d'une seconde à venir ... en 2021, moment où nous espérons tous que la pandémie sera bel et bien derrière nous et que sera venu le temps des leçons qui nous arment pour l'avenir et celui des réponses qui nous réconcilient avec le passé.

Ce faisant, j'ai bien conscience que ce premier jet pourra apparaître à d'aucuns incomplet, sans perspective, faisant fi d'un minimum d'esprit critique, éludant le débat, en un mot, un peu fade confronté aux enjeux qu'il esquisse ou jaugé à l'aune des défis qui le jalonnent.

Je l'assume ... en pensant avec conviction qu'à la manière d'un pot-au-feu, un bon propos sur un sujet aussi vaste doit avoir mijoté plutôt que d'être servi au lance-pierre.

Le concept de *pandémie*

Pour enchaîner sur cette introduction, il m'apparaît utile de rappeler ce qu'est une pandémie afin de nous remettre en tête des notions qui sans aucun doute nous semblent familières depuis quelques mois mais dont l'usage intensif voire abusif peut avoir parfois brouillé les réalités et les concepts qui se cachent derrière les mots.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), on parle de pandémie en cas de propagation mondiale d'une nouvelle maladie.

Si on s'en réfère aux décomptes toujours compliqués et évolutifs, notamment en raison de situations politiques internes ou d'indisponibilité de chiffres fiables, la quasi-totalité des pays et territoires du monde sont touchés sur les 198 reconnus par l'ONU. Il n'y a guère que des régimes tels que la Corée du Nord³ et le Turkménistan qui prétendent ne pas être touchés.

Pour le reste et compte-tenu encore une fois de la difficulté d'obtenir des chiffres pour certains pays, plus particulièrement d'Afrique, il n'y aurait que certains territoires ou micro états isolés⁴ car insulaires qui ont pu échapper pour l'instant à la propagation du virus.

L'épidémie a été déclarée pandémie par l'OMS le 11 mars car dépassant alors la barre des 100 pays infectés dans toutes les zones du globe.

Si on s'attache à différencier épidémie et pandémie, on considèrera que la

principale différence réside dans l'ampleur géographique d'une maladie infectieuse.

L'épidémie correspond ainsi au développement et à la propagation rapide d'une maladie contagieuse, le plus souvent d'origine infectieuse, chez un grand nombre de personnes. L'épidémie se limiterait donc à une région, à un pays ou à une zone bien définie.

En revanche, une pandémie (du grec πανδημία, de « pan » qui signifie « tout » et « demos » qui signifie « peuple », littéralement donc qui affecte « tout le peuple ») est une épidémie avec plusieurs foyers.

La pandémie s'étend à toute la population d'un continent, voire au monde entier. Son impact et sa gravité (nombre de contaminations et taux de mortalité) sont ainsi plus importants que ceux d'une épidémie. Même si il était (et reste) difficile parfois de saisir concrètement la nuance entre les deux termes, on peut affirmer que ce coronavirus a réhabilité les notions et accentué la différence entre les deux.

La grande majorité de la population n'étant pas immunisée contre ce nouveau virus, son impact et sa gravité sont potentiellement plus élevés que dans le cas d'un virus déjà connu.

3. Dont le leader Kim Jong Un a déclaré lors du défilé militaire géant de début octobre à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la fondation du parti des travailleurs « qu'il n'y avait pas une seule personne atteinte » dans le pays alors que l'OMS en cette fin novembre jugeait qu'il y avait plus de 6000 cas suspects, relançant par-là les conjectures sur l'origine du virus dans un des pays les plus fermés au monde.

4. Jusqu'au mois de novembre par exemple, le Vanuatu demeurait l'un des seuls pays à n'avoir pas enregistré de cas. Un cas a été depuis détecté ; une personne venant de l'étranger qui a été mise en isolement. Il semble donc que le virus ne circulerait plus dans le pays.

Un peu d'histoire

Le but n'est pas ici de me plonger dans une histoire de nos sociétés quand elles sont confrontées à la maladie et encore moins de remonter de manière systématique le passé de notre province en s'arrêtant aux différents moments où celle-ci a été frappée par des épidémies.

Cependant, en préparant cette mercuriale, je suis tombé par hasard sur un exemplaire des *Cahiers de Sambre et Meuse* d'il y a un peu plus de trois ans intitulé « Namur face aux calamités dans l'histoire ».

Dans celui-ci, un intéressant (voire, avec le recul, amusant) article sous la plume de Sarah AUSPERT intitulé « Vivre et surmonter les épidémies à Namur entre les XII^e et XIX^e siècles ».

Entre lèpre, peste, dysenterie et choléra, Namur, rappelle l'auteure, a été régulièrement touchée par le fléau des maladies et avant l'apparition de ce que le démographe Alfred SAUVY appelle « les techniques anti-mortelles de masse » à savoir la vaccination, la potabilisation de l'eau et l'antisepsie, celles-ci ont causé leurs lots de décès jusqu'au début du XIX^e siècle. La Ville de Namur qui comptait autour de 25.000 habitants en 1856, voit son chiffre de population chuter à environ 22.500 habitants 10 ans plus tard. En effet, durant les quelques mois d'épidémie de choléra de 1866, ce sont 500 décès qui seront enregistrés sur le seul territoire de la ville, suite à la maladie, ce qui, rapporté à la population de la ville de l'époque, représente environ 2,2 % de celle-ci.

Extrapolé aujourd'hui, ce chiffre représenterait plus de 2.400 décès pour la seule Ville de Namur en quelques mois seulement, soit à peu près un quart de la totalité des décès de la covid-19 pour la Belgique durant ce qu'il est convenu de nommer « la première vague » et on sait que ce chiffre du total des décès est lui-même contesté.

Les familiers de la toponymie ajouteront qu'au travers de lieux-dits ou d'appellations telles que *Grands-Malades*, *Vas-t'y-frotte* ou *Maladrerie*, les références aux périodes épidémiques fleurissent dans notre province, témoins toujours vivants aujourd'hui de notre passé de lutte face aux fléaux sanitaires.

Aux alentours du XV^e siècle, la léproserie namuroise est administrée par un ... Gouverneur et des systèmes spécifiques mettant en œuvre au sein de l'établissement une vie qui relève du confinement sont organisés.

Autre détail piquant, à propos des épidémies de peste, l'archiviste namuroise Françoise JACQUET-LADRIERE n'aurait jamais parait-il pu en dresser le bilan statistique complet et précis. En effet, l'emploi de termes différents tels que « malade », « contagieux » ou « pestiféré » pour qualifier des réalités voisines mais peut-être différentes en rend la tâche très ardue, presque impossible. Comparaison n'est bien sûr pas raison, mais on remarquera au passage que le XVI^e siècle aussi avait en quelque sorte

déjà et établissait une distinction entre ses « positifs », ses « asymptomatiques » et ses « hospitalisés ».

La preuve semble faite, qu'aujourd'hui comme hier, nommer les réalités mais aussi être en capacité de les identifier clairement afin d'être en mesure de les chiffrer et de les comptabiliser s'avèrent tout aussi difficiles.

Chronique d'une pandémie non annoncée

Ainsi que je l'ai déjà dit, je ne compte pas à la faveur de cette mercuriale me livrer à une chronologie précise des événements, jour par jour, heure par heure, depuis que nous avons pris conscience du danger sanitaire que représentait potentiellement pour notre pays ce coronavirus.

Une telle chronologie aurait pu être jugée trop fastidieuse dans un cadre comme celui-ci, sans réelle valeur ajoutée voire particulièrement ennuyeuse. Néanmoins, il est utile de remonter un peu le temps, de rappeler comment le coronavirus s'est invité dans les sujets d'actualité, lointaine d'abord puis de plus en plus proche ; comment il s'est ajouté à la liste des préoccupations auxquelles une société doit faire face ; et puis comment, d'information parmi d'autres, il est devenu le déclencheur d'une crise sans précédent pour la planète, pour nos sociétés européennes, pour notre pays, pour le quotidien de ses habitants.

Et si vous me le permettez, je mettrai en parallèle avec la genèse de ce qui allait être le bouleversement qu'on sait, les premières actions qui ont été posées à mon niveau (et qui l'ont été aussi, mutatis mutandis, par mes collègues de tout le pays) pour amorcer une préparation et tenter d'anticiper ce que presque personne ne pouvait encore imaginer. Ce que personne ne pouvait ou ne voulait imaginer car, ce qui sera un jour peut-être analysé comme l'aveuglement de certains et leur refus de voir la réalité en face dès les premières

semaines de cette année 2020, est à mon humble avis, le fruit d'un étrange mélange. Un mélange de foi en la science comme en la quasi-infaillibilité de notre système sanitaire et de santé ainsi que de confiance dans la médecine et ses progrès continus.

Un mélange saupoudré aussi de croyances, bien ancrées dans l'imaginaire collectif, que les grandes épidémies et les pandémies sont des peurs d'un autre temps, des peurs qui renvoient à des périodes obscures du passé (même si on sait qu'entre grippe espagnole, Ebola et SRAS, la réalité est toute autre) ; mélange encore de tout cela avec une forme de déni, celui-là même qui, à la manière du stratagème éculé de l'autruche, permet d'éviter la peur qui, comme le disait l'historien Jean DELUMEAU, n'est que « le lot honteux - et commun - et la raison de la sujétion des vilains » ; mélange enfin de tous ces ingrédients avec ce que j'ai appelé le syndrome du *petit garçon qui criait au loup*⁵ ; celui-là même qui avait connu de nouvelles heures de gloire il y a onze ans, lors des signes avant-coureurs d'une possible épidémie de grippe H1N1 que comme sœur Anne, nous n'avons jamais vu venir... et nous ne nous en sommes pas plaints.

Pourtant, je me souviens de ces réunions de la conférence des gouverneurs en 2009, en présence, à l'occasion, du Commissaire interministériel influenza de l'époque, un certain Marc VAN RANST. Lors de celles-ci, nous avons pris connaissance de

tableaux alarmants et de projections des effets potentiels de cette maladie sur la population belge : aux alentours de ... 20.000 morts.

Nous nous sommes regardés un peu groggy et interloqués en trouvant que « c'était quand même beaucoup » puis sommes passés au point suivant de l'ordre du jour. Edifiant et, avec le recul, très peu glorieux.

Quant au Centre de crise régional wallon, il s'en souviendra certainement au travers des traces qu'a longtemps laissées son appel lancé par courrier aux communes de Wallonie pour leur demander de creuser des tombes, ce qui avait à l'époque suscité un véritable tollé ... que sauf erreur de ma part les hangars transformés en morgues durant le mois d'avril dernier n'ont pas suscité de manière comparable.

Deux situations aux accents de similitude à dix ans d'écart et des conséquences médiatiques pourtant bien différentes. Les réseaux sociaux sont passés par là ... parfois à rebours ainsi qu'on vient de le voir.

Mais revenons à présent vers les origines.

Une chronologie précise avec un volet plus analytique est parue dans une partie de la presse francophone de Belgique, de France et d'Outre-Atlantique au début du mois de mai⁶.

Selon celle-ci : « On peut dater le début de l'épidémie en utilisant des données d'incidence (vitesse de propagation) et en étudiant les génomes des virus. Dans les deux cas, en France, les études identifient

5. Dans une première version, erronément dénommé « Syndrome de la chèvre de Monsieur Seguin ».

6. « Remonter l'arbre généalogique du virus pour dater son apparition », RTBF, La Presse et Ouest France, www.rtbf.be, www.lapresse.ca et www.ouest-france.fr, [Consulté le 02/10/20].

la deuxième quinzaine de janvier » et cette chronologie journalistique de citer Samuel ALIZON, directeur de recherche au CNRS à l'Université de Montpellier.

L'article continue : « il est possible qu'il y ait eu des cas isolés en janvier, avant le premier cas officiel le 24 janvier. Aux Etats-Unis, des autopsies pratiquées en Californie sur des décès suspects ont révélé des infections avant le premier cas officiel le 21 janvier ».

Il poursuit : « Pour affiner la date d'arrivée du virus, dans de nombreux pays les scientifiques recherchent des "patients zéro" hypothétiques, séquençant le génome du virus pour reconstituer son "arbre généalogique". Selon des chercheurs italiens, le virus serait entré en Lombardie entre la deuxième quinzaine de janvier et début février, des semaines avant que le premier foyer épidémique y soit confirmé autour du 20 février ».

C'est à ce propos que la presse s'interroge (de même que notre joueur bien connu Romelu LUKAKU) sur le fait de savoir « si des joueurs de l'Inter de Milan ont (...) pu en être victimes dès janvier ? ».

Toujours selon cet article, R. LUKAKU aurait déclaré à la radio : « Nous avons eu une semaine de congé en décembre puis nous sommes revenus au travail et je jure que 23 joueurs sur 25 étaient malades (...) Nous n'avons pas fait les tests Covid-19 à l'époque : nous ne saurons jamais ».

Mais comme le font remarquer bien à propos lesdits médias : « Même si des tests sérologiques identifiaient des anticorps dans leur sang, ça ne prouverait pas la date de contamination ».

Toujours d'après les mêmes articles, Erik VOLZ, épidémiologiste à l'Imperial College à Londres, a expliqué à l'AFP qu'« on ne peut généralement pas faire remonter à un point précis dans le temps le début d'une épidémie dans un pays précis et que les

études montrent un début de l'épidémie au plus tôt mi-janvier ou début février dans beaucoup de villes européennes et nord-américaines », en assurant « qu'il n'y a aucune preuve dans les données génétiques actuelles d'une épidémie plus précoce, en dehors de la Chine ».

Et on se rappellera, poursuivent ces articles, que c'est « le 31 décembre, ...(que)... Pékin a informé l'Organisation mondiale de la Santé d'un foyer de pneumonies d'origine inconnue à Wuhan, premier épicode de l'épidémie » et que « pour les premiers cas, les autorités sanitaires de Wuhan parlent du 8 décembre. Une étude publiée dans *The Lancet* évoque l'identification d'un premier patient le 1^{er} décembre ».

Les études phylodynamiques (soit celles qui analysent les variations génétiques du virus), confirment ces dates.

Les articles publiés dans les différents organes de presse cités poursuivent : « Les données vont dans le sens d'une origine probable de l'épidémie en novembre ou en décembre 2019, indique le Dr VOLZ.

Un rapport de l'Imperial College en collaboration avec l'OMS fait ainsi remonter "l'ancêtre commun" du virus au 5 décembre (avec une marge d'incertitude entre le 6 novembre et le 13 décembre).

Andrew RAMBAUT, de l'Université d'Edimbourg, conclut à un ancêtre commun datant du 17 novembre (marge entre le 27 août et le 29 décembre) ».

Le Docteur VOLZ, déjà cité, poursuit dans le même article : « C'est normal qu'un nouveau virus circule sans être détecté pendant des semaines avant d'être découvert » et les médias de rappeler « A ce jour, les génomes de plus de 15.000 virus Sars-Cov-2 ont été séquencés, permettant de tracer sa circulation grâce à son évolution génétique. A chaque fois qu'il se réplique, le virus produit des mutations (aucune n'ayant modifié sa virulence) ».

A propos des mutations du virus, le Directeur de recherches au CNRS de l'Université de Montpellier ajoute : « De temps en temps, par hasard, des mutations se fixent » ; pour le Sars-Cov-2, « on compte en moyenne deux mutations par mois qui se fixent » (...) « si vous comparez deux virus, vous pouvez compter combien de mutations les séparent » ce qui signifie que si on remonte la chaîne on tombe sur « l'ancêtre commun à toutes les infections ».

Un ancêtre qui se trouverait en Chine. La méthode évoquée permet ainsi à d'aucuns d'aboutir à la conclusion que « Tous les virus qui circulent dans le monde descendent des lignées proches de Wuhan ».

Par contre, (mais personnellement je ne peux juger de la compatibilité ou de l'explication scientifique de ces deux informations apparemment contradictoires) certaines sources font également état de traces du coronavirus qui auraient été retrouvées dès le mois de... mars 2019 dans les eaux usées de la Ville de Barcelone.

Ainsi que le rapporte un article du *Parisien* de juin 2020⁷, une étude réalisée au sein de l'Université de Barcelone avance que le virus serait apparu en Europe plus tôt que ce que nous pensions. Mais le même article précise que « ces résultats sont à prendre avec des pincettes ».

L'agence Reuters l'avait rapportée en ces termes : « Des virologues espagnols ont découvert des traces du nouveau coronavirus dans des échantillons d'eaux usées de Barcelone, collectées en mars 2019 ».

L'article du *Parisien* poursuit : « Il convient toutefois de rester prudent, cette étude n'ayant été, pour l'heure, publiée dans aucune revue scientifique. Mais si la présence du virus dès mars 2019 se confirmait, elle prouverait que le Covid-19 circulait déjà neuf mois avant sa première apparition déclarée en Chine ».

... l'analyse des eaux usées apparaît, croisée avec d'autres paramètres, comme une voie plus que prometteuse pour aider à l'avenir à la détection fine de foyers d'infection au coronavirus.

Et le quotidien français de continuer : « En Italie, l'Institut supérieur de la santé (ISS) avait lui aussi détecté des traces de Covid-19 dans les eaux usées de Milan et Turin avant le recensement du premier malade dans le pays. Mais avec un écart de temps moins spectaculaire : les traces de virus ont été identifiées en décembre 2019, soit deux mois avant le premier cas déclaré » et plus loin « L'équipe de l'Université de Barcelone à l'origine de cette découverte avait déjà observé des traces du génome du coronavirus dans les eaux usées de la ville dès le 15 janvier 2020. Soit 41 jours avant le tout premier cas officiel dans la capitale de la Catalogne ».

Sur la base de ces résultats « les chercheurs avaient décidé d'analyser des échantillons plus anciens. C'est ainsi que des traces du virus ont été découvertes dans des échantillons datant du 12 mars 2019 » et selon le responsable de la recherche, « les niveaux de SARS-CoV-2 étaient faibles mais positifs ».

L'article concluait « (...) il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives » et poursuivait en citant le chef de département de l'agence de santé publique de Barcelone, le professeur Joan Ramon VILLALBI : « Quand vous n'avez qu'un seul résultat, il faut attendre d'avoir plus de données, plus d'études, plus de prélèvements

avant de pouvoir le confirmer et exclure définitivement une erreur de laboratoire ou un problème de méthodologie », le scientifique mentionnant des risques importants de faux positifs, en raison des similitudes entre ce coronavirus et des virus responsables d'autres affections respiratoires.

Néanmoins, et ce que je vais dire est sans doute à prendre avec des pincettes identiques à celles évoquées plus haut, des informations m'ont aussi été récemment et directement rapportées en ce qui concerne une telle découverte dans notre pays, il y aurait près d'un an et demi.

Quoiqu'il en soit l'analyse des eaux usées apparaît, croisée avec d'autres paramètres, comme une voie plus que prometteuse pour aider à l'avenir à la détection fine de foyers d'infection au coronavirus. J'ai eu l'occasion d'en apprendre davantage sur cette question au mois de juillet dernier lors d'une réunion que j'avais initiée et à laquelle participaient l'Université de Namur, une spin-off (e-biom) qui en émanait et la SPGE, qui elle-même travaillait sur ce projet avec l'INASEP. La province se plaçant, par cet intermédiaire et peut-être de manière inattendue aux yeux de certains, au cœur de la recherche et de l'innovation.

Comme le signalait la RTBF, « En Wallonie (...) ce type d'étude est en cours, depuis mars déjà. C'est la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) qui en est chargée. Depuis le 5 juin dernier deux prélèvements par semaine, sur 8 stations d'épuration choisies notamment en concertation avec les professeurs Muylkens et Linard de l'UNamur, sont réalisés afin d'être analysés dans les 24 heures par la spin-off e-biom. Les résultats sont ensuite transmis par la SPGE à la Région wallonne.

De l'aveu même de la SPGE, ces analyses prévues actuellement jusque fin décembre, permettent avant tout d'anticiper la tendance à l'évolution du coronavirus »⁸.

L'objectif de cette réunion de juillet que je viens de mentionner était d'examiner les possibilités de passer à une étape ultérieure. C'est-à-dire de ne pas se limiter à ces huit prélèvements, et de pouvoir ainsi obtenir à l'avenir des échantillons plus discriminants sur un « plan micro », de quartiers, de rues voire de bâtiments ou d'institutions.

Disposer d'un tel outil d'analyse m'apparaît à ce stade réellement intéressant pour suivre au plus près les développements de la situation sanitaire. J'espère que les choses pourront encore progresser sur ce point qui dépasse et de loin mes prérogatives.

7. « Des traces du coronavirus retrouvées en mars 2019 dans les eaux usées de Barcelone », Le Parisien, <https://www.leparisien.fr/societe/des-traces-du-coronavirus-retrouvees-en-mars-2019-dans-les-eaux-usees-de-barcelone-27-06-2020-8342982.php>, [Consulté le 03/10/20].

8. « Analyser les eaux usées pour détecter le covid-19 : Leuven suit l'exemple de la Wallonie », RTBF, https://www.rtb.be/info/regions/detail_analyser-les-eaux-usees-pour-detecter-le-covid-19-le-plan-de-la-ku-leuven-contre-le-coronavirus?id=10552917, [Consulté le 14/10/20].

Des signes avant-coureurs au déclenchement de la crise : les actions entreprises

Après cette digression des eaux usées, j'en reviens maintenant à ce que j'avais annoncé : quelles sont les actions qui ont été entreprises par mes services préalablement au déclenchement de la phase fédérale, soit avant le 13 mars dernier ?

Commençant à entendre les informations les plus diverses qui circulaient à propos de ce virus, je prends l'initiative le 28 janvier de demander l'inscription du point à l'ordre du jour de la Conférence des gouverneurs prévue le 5 du mois suivant. Dans l'intervalle, je prends une série de contacts informatifs auprès de la D2 (discipline médicale, à savoir l'Inspection fédérale d'hygiène), auprès du 112 ainsi qu'auprès du Centre national de crise. Le 3 février, les consignes et renseignements disponibles sur le site du SPF Santé publique sont mises en ligne sur mon site.

Le mercredi 5 février, la conférence des gouverneurs se tient en présence de deux représentants de la Santé publique fédérale qui tentent de répondre à nos questions. L'origine du virus et ses caractéristiques (données intéressantes mais qui finalement conditionnent a priori très peu - surtout la première - les actions que nous serions le cas échéant amenés à poser et les décisions que nous pourrions prendre

dans le cadre de nos compétences de gestionnaires de crise en tant qu'autorités de police administrative) constituent l'essentiel des échanges.

Je pose quant à moi cependant une question précise : devons-nous nous attendre à mettre en place des dispositifs spécifiques (et je visais par ma question les fameux PCLS - points de contact locaux de soins - dont l'installation devait être préparée par les communes en 2009 pour accueillir et orienter les malades dans la perspective d'une épidémie/pandémie de grippe H1N1) et si oui, lesquels et selon quelles modalités ?

On me répond alors par la négative. Il est vrai qu'on qualifiait encore à l'époque dans certains cercles de la santé publique ce virus de « grippette ».

Un mois et demi plus tard, on nous demandait dans l'urgence et sans garantie de moyens d'installer les mal-nommés « centres de tri » à proximité des hôpitaux, infrastructures de fortune qui devaient éviter l'afflux massif de malades vers les hôpitaux tout en garantissant des circuits de circulation adaptés afin d'éviter les contaminations. L'institution provinciale a largement contribué financièrement à leur déploiement même si en définitive,

et finalement c'est heureux, en province de Namur, un seul d'entre eux a été activé l'espace seulement d'un week-end.

Les jours qui suivirent cette conférence des gouverneurs du 5 février ne nous apportèrent pas beaucoup d'informations supplémentaires. Aucune consignes spécifiques ne nous sont données et nous sommes beaucoup je pense parmi mon équipe à croiser les doigts et même à penser que le coup de la grippe H1N1 est en train de refaire son apparition : *Much ado about nothing* ! Néanmoins, je me souviens avoir demandé à mes collaborateurs de ressortir certains éléments liés à l'anticipation de la grippe H1N1 et de réunir les coordonnées d'intervenants dont l'apport aurait pu se révéler utile voire nécessaire en cas de besoin d'une montée en puissance.

Entre le 21 février et le 26 février, nous recevons des éléments d'information complémentaires venant du centre national de crise (NCCN) et transmis à la demande de la Santé publique ; je les relaye vers les communes (les bourgmestres et les « planus »).

Un élément fondamental qu'il faut souligner, c'est qu'à cette période nous sommes toujours dans ce que je nommerais une gestion mono-disciplinaire du phénomène. Je veux dire par là que c'est la Santé publique et elle seule qui est maître des informations, qui les distille ... ou pas, qui prend le cas échéant les mesures et contacts qui s'imposent.

Le centre national de crise (NCCN) qui dépend quant à lui du ministère de l'Intérieur, n'est qu'un intermédiaire dans la chaîne de communication et n'est toujours pas formellement activé. Ceci est d'autant plus important à mettre en avant que les liens entre les gouverneurs de province et la Santé publique se sont étioyés depuis quelques temps et ce n'est pas faute de notre côté de ne pas nous y être, sinon

... nous sommes dans ce que je nommerais une gestion mono-disciplinaire du phénomène : c'est la Santé publique et elle seule qui est maîtresse des informations, qui les distille ... ou pas.

... les liens entre les gouverneurs de province et la Santé publique se sont étioilés depuis quelques temps ...

opposés, à tout le moins nous en être inquiétés.

Pour preuves de cette distanciation progressive, j'en veux quelques éléments objectifs : les inspecteurs provinciaux d'hygiène, qui sont comme on le sait des fonctionnaires fédéraux et qui doivent notamment aider et conseiller les gouverneurs et les bourgmestres lors du déclenchement d'une phase de gestion crise, ont vu leurs missions redéfinies et leur nombre réduit. Là où il y en avait un ou une par province, on les a regroupés.

La province de Namur doit compter depuis quelques années sur un inspecteur d'hygiène qui a également dans son ressort les provinces de Hainaut et de Brabant wallon et qui, cerise amère sur le gâteau, dès le début de la crise, a été happé par la structure de Santé publique mise en place à Bruxelles et n'a eu ultérieurement que très peu l'occasion de nous rejoindre pour nos réunions de coordination à l'échelle de la

province... même si les choses ont connu à la longue une amélioration relative.

Pire, il a fallu, *in tempore non suspecto*, nous battre bec et ongles pour, compte tenu de cette réalité nouvelle du ressort élargi et de la moindre disponibilité qui en résultait, conserver un adjoint à l'inspecteur d'hygiène, en l'occurrence un infirmier rompu à la gestion de crise, pour le seconder mais surtout, également, pour le suppléer.

Deuxième élément objectif du délitement du lien : les gouverneurs ont été, sinon écartés à tout le moins éloignés, de la procédure de validation des plans d'urgence hospitalière (les anciens plans MASH) suite, à mon avis, à une transposition erronée dans le dispositif normatif régional, d'un accord de coopération entre le fédéral et les régions, incohérence que les gouverneurs avait pointée par courrier adressé aux ministres de la santé et à l'occasion de réunions de travail, en présence de l'AVIQ notamment.

Enfin, last but not least, la modification de l'arrêté royal du 16 février 2006 concernant la gestion de crise et les plans d'urgence aux niveaux communal et provincial et sa transposition dans le nouvel arrêté royal du 22 mai 2019 qui le remplaçait, ont purement et simplement supprimé la référence qui existait antérieurement au ministre fédéral de la santé.

Auparavant pourtant, celui-ci était, à côté du ministre de l'Intérieur, l'une des deux autorités responsables, en lien avec le/les gouverneur(s), non seulement de la supervision de la gestion de crise au niveau provincial mais aussi du déclenchement d'une phase fédérale de gestion de crise. La suppression de ce lien avec les autorités administratives locales et de cette double habilitation pour le déclenchement d'une phase fédérale (ministre de l'Intérieur et ministre de la Santé publique) ne pourra à mes yeux, j'en suis personnellement convaincu, être analysée rétrospectivement

que comme l'une des causes, sinon principales au moins essentielles, d'éventuelles incohérences comme de potentiels errements qui seraient un jour identifiés dans la gestion de cette crise de la covid-19.

Pour en revenir à la ligne du temps du suivi du phénomène à l'échelle territoriale provinciale, la toute fin du mois de février et les premiers jours du mois de mars furent mis à profit pour mettre en place sur ce sujet une concertation régulière avec mes collègues, d'abord francophones puis de tout le pays, de lister les questions et interrogations sur les consignes qui commençaient à apparaître, de tenter de trouver des éléments aptes à mesurer les impacts, d'établir des ponts et des corrélations entre une approche mono-disciplinaire du phénomène (approche mono-disciplinaire dans laquelle nous étions encore et toujours à ce moment-là ainsi que je l'ai déjà dit puisque le gouvernail se trouvait uniquement entre les mains de la Santé publique, seul maître non seulement de l'information validée mais aussi des directives données) et une approche multidisciplinaire qui est le principal prisme par lequel des autorités administratives tels que les gouverneurs peuvent appréhender ce genre de situation.

Car si le fait déclencheur de la crise est sans conteste un élément sanitaire les conséquences de celle-ci sont potentiellement de natures multiples : ordre public, logistique, continuité des services de secours, communication à la population, activations de procédures, sans parler bien entendu des impacts sur l'économie, la vie sociale, l'organisation de la société,...

C'est durant cette période également que plusieurs contacts ont eu lieu avec le Collège provincial et le directeur général des services afin d'évoquer certaines répercussions possibles sur le fonctionnement des services provinciaux ou sur des compétences provinciales, ainsi par

exemple la situation des étudiants en stage à l'étranger ou, très tôt, le questionnement sur l'opportunité de permettre ou non la tenue de certaines activités dans des infrastructures provinciales.

Sans vouloir créer la polémique, c'est à ce moment-là également, (je rappelle que nous étions à la fin du mois de février et que l'OMS n'avait pas encore déclaré l'état de pandémie et ne le ferait que 12 jours plus tard) que j'ai pris contact avec le président de la Conférence des gouverneurs de l'époque, mon collègue le gouverneur du Brabant flamand, pour lui demander d'inviter à la réunion de ladite conférence (prévue le 4 mars) la ministre fédérale de la santé afin d'avoir sur ce sujet un échange avec elle, ainsi que nous l'avions toujours fait jusque-là sur les sujets d'importance, avec ses collègues de l'Intérieur, de la Justice ou de l'Energie, en fonction de leurs compétences respectives.

La ministre de la Santé a alors décliné l'invitation ... certainement pour de très bonnes raisons.

Par contre, je comprends moins qu'en neuf mois (certains très intenses et exigeants) d'une gestion de crise fédérale dont le déclencheur était d'ordre sanitaire et pour laquelle les gouverneurs de province ont été sollicités comme jamais auparavant en tant que courroie de transmission mais aussi pour la coordination d'actions locales et parfois la prise d'initiatives, je comprends moins disais-je que nous n'ayons eu aucun contact structurel avec la personne en charge ministérielle de ce département alors qu'au fil des mois, lors de réunions ou de contacts personnalisés, ces contacts nous les avons eus et je les ai eus avec la Première ministre, avec les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, de la Mobilité, du Budget, de l'Energie, celui en charge de l'approvisionnement du matériel, et pour ce qui concerne les entités fédérées, avec les ministres-présidents (dont d'innombrables

contacts avec le Ministre-Président wallon et la ministre régionale de la Santé et même une rencontre avec l'ensemble du gouvernement régional) ou encore avec les ministres de l'Enseignement supérieur et des sports, des Pouvoirs Locaux, de l'Economie, de l'Enseignement fondamental ou avec celle du Tourisme, au gré des besoins, des dossiers ou des questions à régler.

C'est de cette période-là encore que datent la systématisation des échanges avec les communes, la formalisation des consignes d'hygiène pour les services administratifs fédéraux ou la sensibilisation des services de secours et de sécurité à l'importance de disposer d'un véritable BCP - *Business continuity planning* - apte à assurer la continuité des activités de ces services, dans un contexte épidémique quand ils sont confrontés aux absences qui pourraient en résulter.

Le 3 mars, les hasards de l'agenda ont fait que je me trouvais à Strasbourg pour une réunion prévue de longue date avec la Préfète de la Région Grand-Est, le Préfet de la zone de Défense, mon collègue de la province de Luxembourg et une série de hauts magistrats français et belges mais aussi de hauts responsables de la police et de la gendarmerie. Le thème de discussion était la sécurité policière transfrontalière et les accords dits de Tournai II mais la crise sanitaire qui débutait était sur toutes les lèvres et les consignes de distanciation quant à elles, balbutiantes.

Il faut dire que c'était ce jour-là qu'on venait d'identifier non loin de là le foyer épidémique de Mulhouse dont un rassemblement évangélique qui s'était tenu une quinzaine de jours plus tôt aurait été à l'origine.

Concomitamment, se tenait à Namur une réunion de la cellule de sécurité provinciale consacrée à la propagation du coronavirus et que j'avais convoquée

spécialement quelques jours auparavant pensant, qu'étant donné le contexte, la réunion de Strasbourg allait être annulée... ce qui ne fut pas le cas (rappelons que les mesures qui étaient d'application en France à l'époque, décidées le 1^{er} mars, consistaient en des interdictions des rassemblements de plus de 5.000 (!) personnes dans les lieux confinés). Absent de Namur, j'y étais néanmoins à distance puisque ce fut par téléphone que j'ouvris la séance en re-contextualisant la rencontre, en sollicitant de l'assemblée des éléments complémentaires qui pourraient venir s'ajouter à la liste de questions que je poserais à nouveau à la Santé publique lors de la Conférence des gouverneurs qui devait se tenir deux jours plus tard. J'en profitai en outre pour faire part de l'agenda que j'envisageais pour les jours suivants.

Si je parle de cette réunion, c'est parce que deux éléments spécifiques méritent d'être pointés à son propos qui n'auraient été qu'anecdotes si à l'instar de celle de la grippe H1N1 la pandémie de coronavirus avait fait long feu.

D'abord, c'était la première fois qu'un représentant de l'AVIQ (en l'occurrence une représentante) assistait à une cellule de sécurité provinciale. Ceci était à la fois normal et étonnant. Normal parce que dans un sens, le niveau régional n'est pas un niveau de gestion de crise et que l'interlocuteur principal du domaine de la santé pour un gouverneur est d'abord et avant tout l'Inspection d'hygiène fédérale et parce qu'en outre, nous n'avons aucune compétence directe sur la toute grande majorité des domaines d'actions de l'Agence régionale qu'elle est. Normal, mais aussi étonnant, surtout quand on connaît à présent la manière dont nous avons dû interagir avec l'AVIQ dans les semaines et les mois qui ont suivi.

Ensuite, parce que huit jours seulement avant que l'OMS ne déclare la situation pandémique (l'urgence de santé publique

de portée internationale - USPPI - ayant quant à elle été déclarée un mois auparavant, le 30 janvier, et pour la sixième fois en quinze ans depuis que le règlement sanitaire international était entré en vigueur), huit jours donc seulement avant la déclaration de l'OMS et dix jours avant le déclenchement de la phase fédérale, lors de ladite réunion de la cellule provinciale de sécurité, les institutionnels de la santé considéraient toujours le coronavirus comme une simple grippe qui ne méritait décidément pas autant d'attention.

On le voit, il n'est vraiment pas toujours aisé pour les autorités administratives de se faire une juste idée de la gravité ou non d'une situation (d'autant plus si celle-ci est sanitaire) et de pouvoir anticiper ce qui pourrait l'être.

A partir de là, les réunions et initiatives vont s'enchaîner.

Ainsi, une nouvelle réunion de la conférence des gouverneurs se tiendra le 4 mars, en présence cette fois notamment du président du Comité de direction du SPF Santé publique, de son directeur général « soins de santé » (l'actuel commissaire corona) et du directeur général du Centre national de crise.

Nous avons insisté sur la nécessité d'adopter une vision multidisciplinaire, eu égard notamment aux multiples impacts potentiels de cette crise sur tous les pans de la vie de la société et pas seulement sur les seuls aspects de santé...

Je me souviens d'une réunion parfois houleuse, où nous avons notamment tenté de savoir s'il y avait un lien entre les phases de la santé publique et celles de la gestion de crise (ce qui ne semble toujours pas être le cas).

Nous avons derechef insisté sur la nécessité d'adopter une vision multidisciplinaire, eu égard notamment aux multiples impacts potentiels de cette crise sur tous les pans de la vie de la société et pas seulement sur les seuls aspects de santé ; nous avons (déjà !) questionné sur la faiblesse apparente des outils juridiques qui permettaient d'imposer la quarantaine ; nous avons souligné le manque d'informations, notamment pour les bourgmestres et les CPAS, le manque de consignes claires aussi.

On nous apprendra ainsi que la formule de la quarantaine à l'italienne et à la française ne recueille pas le soutien des décideurs et que la Santé publique préconise toujours d'éviter les réactions excessives.

Une conférence des bourgmestres de la province de Namur est convoquée pour le 11 mars. On y parlera surtout d'annulation des événements et de volonté (compliquée) de se coordonner sur ce point.

Une nouvelle cellule de sécurité provinciale se tiendra ensuite le 17 mars avec également d'autres points à l'ordre du jour ; la vie ne doit pas s'arrêter et il ne faudrait pas qu'en fourbissant nos armes contre les virus on en vienne à baisser la garde sur le terrain du terrorisme (celui-là pourrait profiter de l'aubaine), ou dans le domaine des risques Seveso (celui-ci l'a déjà fait).

Une ville en confinement ou qui vient d'en sortir peut aussi en effet être le théâtre d'explosions malveillantes ou accidentelles. La catastrophe de Beyrouth est venue nous le rappeler de la manière la plus cruelle et violente qui soit.

Avec les *planus* communaux (fonctionnaires locaux de planification), avec le Procureur du Roi, l'AVIQ, le Centre national de crise (NCCN), avec les autres gouverneurs du pays, avec nos voisins français, en présentiel (ainsi que le veut désormais l'expression consacrée) ou par vidéo-conférences interposées, c'est alors un foisonnement d'échanges, d'interactions, de discussions, de brainstormings et de réflexions qui va débiter.

Plus de quatre cents à ce jour, dans des domaines les plus variés, mais avec toujours la crise pandémique à l'ordre du jour, toujours avec un virus en toile de fond, toujours avec un cataclysme sanitaire, social, culturel, économique,... en guise de scénario.

La Terre ne tourne plus autour du Soleil ; elle tourne maintenant autour d'un virus microscopique.

Les journées des 12 et 13 mars représentent quant à elles, à mon estime, un tournant.

La question de la nécessité du passage à une gestion multidisciplinaire se fait de plus en plus pressante. Prendre des arrêtés, ainsi que nous l'avons fait pour cadrer voire interdire la tenue d'événements ou les voyages scolaires n'a, à proprement parler, rien avoir avec une question sanitaire au sens strict du terme. C'est principalement une question de police administrative jumelée avec une question d'ordre public que doit accompagner une communication spécifique qui elle, est du ressort de notre D5 (la discipline 5, celle de la communication).

Les choses s'emballent un peu

Des ministres nous pressent de prendre des arrêtés de police, notamment parce qu'ils veulent prendre eux-mêmes des circulaires sur cette base (c'est un peu le monde à l'envers) ; des bourgmestres, soutenus par le président de l'Union des villes et communes, disent vouloir décréter des phases communales simultanées afin de contraindre les gouverneurs à déclencher à leur tour des phases provinciales.

Lors d'une réunion, le ministre de l'Intérieur semble pour sa part vouloir continuer de temporiser tandis que le Centre national de crise piaffe d'impatience pour rentrer enfin pleinement dans la danse.

Quant à nous, les gouverneurs, nous examinons (surtout du côté wallon) la possibilité de déclencher des phases provinciales simultanées qui par un effet conjugué forcerait le ministre de l'Intérieur à déclencher la phase fédérale tout en nous posant la question de ce que peut encore signifier la loyauté quand elle est confrontée au pragmatisme ... en constatant dans le même temps que la raison quant à elle ne vaut plus grand-chose quand elle confrontée à la jalousie des prérogatives.

Pour couronner le tout, en province d'Anvers, on semble pour l'instant plus préoccupé par le souci de préserver les concerts et manifestations qui doivent avoir lieu au Sportpaleis plutôt que par la bonne observance des premières recommandations du CNS sur la tenue de grands rassemblements.

Bref, cela tire un peu dans tous les sens et

ceci ne contribue absolument pas à débiter la gestion d'une crise (dont nous ne soupçonnions pas encore la complexité et la longueur) dans un climat sinon de sérénité à tout le moins de rigueur méthodologique en nous laissant néanmoins la possibilité de prendre une distance salutaire qui n'exclut pas l'efficacité.

Puis arriva ce fameux 13 mars avec l'arrêté ministériel du ministre de l'Intérieur qui tenait en deux articles pour déclencher de manière formelle la phase fédérale de gestion de crise.

Celui-ci fut suivi par un second arrêté, un peu plus long mais finalement encore très succinct et résumé ; il tenait en six articles, en ce compris celui chargeant les autorités locales et la police de le faire exécuter et celui qui prévoyait son entrée en vigueur le jour de sa parution au Moniteur belge.

En résumé et à quelques exceptions près, tout était fermé ou interdit à part les magasins d'alimentation, les pharmacies, la partie hôtellerie des hôtels et les cérémonies funéraires qui pouvaient toujours se tenir.

Dès ces premières décisions à portée générale, les perspectives ne s'avéraient pas très réjouissantes ... mais bon, on se disait qu'on en avait a priori que jusqu'au 3 avril ... mordre trois semaines sur sa chique pour mieux en profiter après, ce n'était pas insurmontable... On le croyait encore à l'époque. On sait à présent ce qu'il en est advenu et qui sait ce qui nous attend peut-être encore.

Les versions successives des arrêtés ministériels se sont succédées à un rythme effréné au point que la compréhension et l'explication des mesures devenaient de véritables casse-tête, casse-tête qu'on a cru un temps pouvoir résoudre grâce à ce FAQ (Frequently asked questions) providentiel qui, au fur et à mesure que les arrêtés ministériels sortaient pour abroger les précédents, d'un mémo utile et condensé s'est mué en un bottin de téléphone indigeste et illisible pour reprendre lentement ensuite une forme plus utile et surtout plus compréhensible.

Néanmoins, ainsi que nous l'a rappelé à juste titre et à plusieurs reprises le parquet, il ne reste jamais qu'un outil interprétatif sans valeur légale. Le seul texte qui compte étant celui de l'arrêté ministériel. Les arguties juridiques et autres interprétations divergentes commençaient à fleurir telles les joubarbes dans les moraines et avec elles, les sources de procès et de conflits judiciaires d'autant plus exacerbés qu'il en allait parfois tout simplement de la survie d'activités, d'entreprises, de commerces, d'hommes, de femmes, de couples, de familles.

Pour terminer sur ce point, je trouve que nous avons perdu trop de temps à nous pencher sur ce FAQ et sur l'interprétation de l'interprétation mais nous n'étions qu'au début de nos peines. Nous éprouvions quelques difficultés, à tous les niveaux, de distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Ce qui est pour moi le péché originel de cette crise commençait déjà à pointer le bout de son nez : nous nous engageons dangereusement sur la voie de la confusion entre le stratégique et l'opérationnel avec le cortège de frustrations, de méprises, d'hésitations, d'atermoiements et d'éparpillements que ce mauvais chemin de traverse laissait se former.

Mais tout ceci est une autre histoire... de la trempe de celles que je vous conterai en 2021.

Le scientifique et le médecin en tant que narrateurs du récit

Je ne peux m'empêcher de profiter du présent exercice pour faire part de quelques interrogations qui me turlupinent, et je pense ne pas être le seul, sur la place qu'ont prise de nombreux scientifiques dans le cadre de cette pandémie.

Je me plais ainsi à m'interroger sur le rôle qu'ils ont joué et qu'ils jouent encore ; sur le costume (je devrais plutôt dire les costumes) qu'ils ont endossé(s) ; sur l'image qu'ils ont renvoyée d'eux-mêmes, de leur profession ou de leur corporation. De m'interroger aussi sur le statut qui était celui de chacun(e) d'eux/elles et, compte-tenu de la volatilité de ces derniers, de leur légitimité à s'exprimer ou à continuer de s'exprimer alors que la fonction qui leur avait servi de porte-voix et de tribune n'était plus assumée et partant, que la responsabilité de leurs propos se diluait dans les contours flous mais confortables de la liberté d'expression citoyenne parée du vernis de l'expertise.

Au-delà du rôle d'expert, qu'il est bien naturel que nombre d'entre eux jouent, d'initiative ou au sein de leurs institutions hospitalières ou de santé (que ces dernières soient publiques ou privées), il est intéressant de voir à quel point les autorités publiques et politiques ont sollicité les scientifiques ; à quel point elles les ont utilisés en les catapultant au-devant de la scène, et plus spécifiquement encore les virologues (bien que j'aie appris que cette spécialité ne soit pas reconnue),

les épidémiologistes et les hygiénistes, non seulement pour s'éclairer eux-mêmes quant à la réalité de la situation, quant à sa gravité, quant à ses potentielles évolutions mais aussi et surtout, je serais tenté même de dire d'abord, pour concevoir un point de vue ou pour vérifier le bien-fondé des décisions qu'ils s'apprêtent à prendre dans le cadre d'une gestion globale du phénomène.

Et comme à chaque fois que le conseiller devient référence et que le conseil devient oracle, l'expertise qu'on attendait se mue en cadenas décisionnel.

Plus question de s'en départir dans la prise de décisions : tels des papillons désorientés, les décideurs sont devenus captifs des lumières censées les éclairer.

La presse n'accepte pas qu'on les ignore et l'opinion publique ne comprend pas qu'on les éteigne.

Consultants des médias avant-hier, porte-parole officiels hier et esprits se revendiquant libres et surtout vierges aujourd'hui, ils claquent les portes à qui mieux-mieux pour regagner leur laboratoire tout en prenant soin de bichonner leur image médiatique via les réseaux sociaux ... en oubliant qu'une analyse épidémiologique sérieuse et argumentée ne se livre pas plus à l'aide du pouce droit qu'un état ne se gouverne à coups de tweets et de petites phrases.

Et puis, est-il si iconoclaste que cela de simplement poser la question : quand le professeur Van RANST exhorte les étudiants kotteurs à ne pas regagner leur foyer pour Noël ou Thanksgiving ou qu'il vante les vertus du télétravail ; quand le professeur VLIEGHE déconseille de prendre ses vacances à l'étranger ; quand le professeur ANDRE agite le spectre de l'antiscience ou encourage à noter le numéro de téléphone de ses contacts ; ou quand le professeur Van LAETHEM, plus étonnement, se transforme en hôte exemplaire et vous conseille sur l'organisation de votre repas «fondue au fromage» ... est-on encore véritablement dans le périmètre de la science et de l'expertise pour lesquelles on les avait appelés à la rescousse ?

Car aussi pertinentes s'avèrent leurs recommandations eu égard à leur perception éclairée de la gravité des choses et à l'impérieuse nécessité de limiter les contacts, imaginait-on quand on les a sollicités que ce serait aussi ce genre de conseils qu'ils prodigueraient directement à la population ? Je n'en suis pas si convaincu.

Au théâtre, ce n'est pas parce que le souffleur connaît le texte sur le bout des doigts qu'on s'attend à ce qu'il vienne sur scène prendre la place des acteurs. Mais on me rétorquera sans doute que dans de telles circonstances, nécessité devrait faire loi et que le propre d'une crise, c'est précisément de faire bouger les lignes.

Et puis, ont-ils conscience que ce faisant ils contribuent à remettre au goût du jour l'image du « médecin narrateur » du récit de la vie quand celle-ci est soumise aux aléas de la maladie et en proie aux affres des affections ?

« Car tout au long du siècle et jusqu'à la Révolution française, la médecine est inséparable de "la République des Lettres" et avec le médecin en tant que "narrateur des pathologies sociales" la parole

médicale est mise à contribution pour évoquer les troubles politiques. »⁹

Nous sommes en plein dedans.

Les experts endossent alternativement, et parfois simultanément, le costume du savoir et celui de l'opinion. Ils passent sans transition du domaine médical, qui devrait s'asseoir sur l'expérimentation et la science, à celui des idées qui s'enracinent dans leur vécu, leur être, leur personnalité avec tout ce que cela véhicule de passions, d'ambitions, de rancœurs, de doutes.

Il y a dans ce grand déballage des ressentiments, des déceptions et des frustrations, plus de romantisme que de connaissances, plus de métaphysique que de physique, plus d'humanité torturée que de rigueur scientifique.

Et tout cela renvoie à l'opinion publique une image brouillée de la réalité pandémique mais une image fidèle de la nature humaine.

C'est ainsi. On n'y peut rien. Il faut vivre avec mais il faudra aussi en tenir compte quand sera venu le moment de relire, à tête un rien plus reposée, le récit qu'ils nous ont conté et dont bien peu avaient la clef de l'intrigue.

9. S. MACAIGNE, « Le médecin narrateur. Le roman et l'interprétation de la maladie au tournant des Lumières », dans *Dix-huitième siècle*, N° 47, Société française d'Etude du Dix-Huitième Siècle, Paris, 2015, p. 259-273.

8

Qu'en pense la littérature et qu'en dit le cinéma ?

A propos d'intrigues, la littérature et le 7^{ème} art du siècle dernier et du début de celui-ci, n'ont pas été avares en exercices de style, en combinaisons de mots et en foisons d'images pour nous interpeller à leur manière quant à cette réalité apocalyptique que notre entendement s'employait peu à peu à ranger définitivement au rayon des dystopies d'un autre temps ou de tous ces cauchemars qu'on voulait considérer révolus tellement ils apparaissaient anachroniques dans ces décades prodigieuses de technologies et de progrès que nous traversions.

Inconscients, aveuglés par nos certitudes triomphantes et par la foi en la supériorité de notre genre, nous en avons oublié sa faiblesse et sa vulnérabilité à l'infiniment petit.

Le cinéma et le roman étaient là pour nous administrer des piqûres de rappel.

Ainsi, comme dans *Le hussard sur le toit* de GIONO, nous sommes certainement nombreux à être interpellés par les côtés sombres de l'âme humaine révélée par cette crise... Le roman de GIONO est même plus catégorique. Il s'insurge contre ce « mal foudroyant qui révèle la saloperie humaine ».

Car il y a aussi, ne nous le cachons pas, une part d'absurdité dans le comportement, les attitudes, voire les décisions qu'une pandémie telle que celle que nous vivons induit, crée ou commande.

Certains se font une habitude, un devoir sinon un plaisir, de les épingler.

Dans *Les Pestiférés*, Marcel PAGNOL prend, avec une légèreté malicieuse, la mesure de cette guerre d'un genre particulier contre le fléau mais aussi contre les profiteurs qui flairent les effets d'aubaine. Il nous parle de tous ceux-là qui s'enduisent, pour éviter la contagion, de ce liquide qui répond au nom poétique de « vinaigre des quatre voleurs ». N'aurait-on en fait rien inventé avec le gel hydroalcoolique ?

Et quand j'aurai encore mentionné ici le roman de Le CLEZIO, *La quarantaine*, je serai bien loin d'avoir fait le tour de ce qu'une pandémie peut inspirer à la littérature et de la manière dont les écrivains peuvent traiter le sujet ainsi que des innombrables chemins à leur disposition pour développer, avec nuance comme avec cruauté, avec humour comme avec gravité, avec poésie comme avec rationalité, tous les aspects d'un tel phénomène et tous les bouleversements qu'il cause à la chair des populations, à l'équilibre de la société, à l'âme des individus ... ou à l'entendement des décideurs.

Et finalement n'est-ce pas heureux, qu'ici un virus tueur, là une pandémie galopante, là encore une nouvelle peste sans contrôle, ne fassent pas que fermer les bibliothèques, les théâtres et les cinémas mais que ces fléaux aient aussi la capacité de fournir l'inspiration aux romanciers, les assonances et les rimes aux poètes, les intrigues aux scénaristes ?

A propos de cinéma, rassurez-vous, je ne vais pas me laisser aller à l'un de mes dadas et reprendre les vieilles habitudes

d'énumérer les titres de film que les virus et autres microbes virulents ont nourris...

Je ne peux cependant rater l'occasion de poser la question : quelle est cette stratégie télévisuelle, quelle est la valeur ajoutée entrevue d'avoir rediffusé, au cœur de la première vague pandémique, des films tels que *World War Z* ou *Labyrinthe (The Maze)* où, dans le premier, un virus terrible transforme les habitants de la planète en zombies assoiffés de sang et, dans le second, un conglomerat entrepreneurial de scientifiques et de virologues, dénommé « Wicked » enferme et martyrise des adolescents sous le fallacieux prétexte de booster leur immunité par l'entremise d'une stimulation de leurs facultés cérébrales tout cela pour pouvoir ensuite les exploiter pour créer un vaccin à disposition de la population mondiale ?

Je ne peux pas croire qu'il n'y pas là aussi quelque part une tendance à vouloir entretenir auprès de la population un certain climat anxigène propice, dans les moments de confinement que nous vivons, à capter les potentialités de l'audimat que forme la masse des confinés sonnés que nous sommes... sans parler des retombées qu'on peut imaginer en matière de recettes publicitaires.

Je terminerai cette courte mais éclairante digression artistique en mentionnant cet épisode de la saison 1 de la série *The Crown*, sur la couronne britannique, et plus particulièrement cette séquence aux relents faussement visionnaires ... datant de 2017.

Alors qu'un brouillard sans précédent s'abat sur Londres retenant captives toutes les fumées industrielles nocives de la ville, le Premier Ministre Churchill en minimise tout d'abord les conséquences avant de se rendre dans un hôpital, de constater les ravages de ce smog sur la population, de partager la détresse des médecins et du personnel soignant, d'être face à la saturation des hôpitaux,...

Les masques que porte la population... ? Pour donner bonne conscience au gouvernement lui rétorque-t-on.

Il prend alors la mesure du drame, convoque la presse au sein même de l'hôpital et annonce débloquent des crédits pour le personnel soignant avant d'apparaître dans les journaux du lendemain tel le sauveur de la nation au moment où le soleil se lève sur la Tamise.

En quelques jours à peine, le nombre de morts se serait compté en milliers.

Etranges similitudes sinon des causes à tout le moins des conséquences et de quelques autres paramètres également...

La pandémie comme influenceuse de notre langue

Puisque nous étions dans le domaine de la langue et de la parole, restons-y.

À l'occasion d'échanges récents que j'ai pu avoir avec différents hauts responsables de pays francophones à propos de la manière dont chacun de leur territoire avait géré la crise sanitaire, le Délégué général du Québec en Belgique m'a, à titre d'anecdote, mentionné l'une des contributions dont sa Belle province aurait fait don à l'enrichissement de la langue française à l'occasion de la pandémie.

Ce serait du Québec en effet que viendrait l'utilisation du féminin pour désigner la maladie covid-19 alors que le masculin s'est imposé quant à lui logiquement, et très vite définitivement, comme le genre du virus qui en était responsable. Ce serait donc au Québec qu'on doit de parler désormais de la covid-19 et du Coronavirus.

Au masculin, l'arme qui frappe ; au féminin, la douleur que cause la plaie !

Cet élément, moins anecdotique en définitive qu'il n'y paraît, introduit une réflexion périphérique à propos des conséquences, en l'occurrence plus inattendues, que les grands phénomènes de société, en l'espèce une crise sanitaire majeure, peuvent avoir sur notre parler et sur l'évolution de notre langue.

C'est à la crise environnementale et aux préoccupations nouvelles dans ce cadre qu'on doit par exemple des mots simples

ou des formules un peu plus complexes, comme « transition énergétique » ou « transition écologique » qui n'existaient pas auparavant¹⁰.

Ainsi, durant ces temps de péril d'un genre peu commun, de nouveaux mots apparaissent ; d'autres, que nous n'utilisons quasiment jamais, caracolent désormais en tête du hit-parade de notre vocabulaire.

Pour en revenir à la crise pandémique, « hydroalcoolique » ou « présentiel » sont de la première catégorie et « déconfinement » comme « distanciel » appartiennent à la deuxième (et pour l'anecdote, encore une, mon correcteur orthographique souligne trois de ces termes sur les quatre).

D'autres expressions toutes faites, telles que « distanciation sociale » ou « geste barrière » sont venues gonfler également le corpus lexical francophone... et je vous épargne les « quatorzaine », « chloroquine » ou autres « skypero » voire « whatsappéro ».

Des anglicismes en ont aussi profité pour faire leur coming out décomplexé, tels que « lockdown party » (avec des variantes), « cluster » ou « tracing » et s'imposer comme si de rien n'était dans nos expressions quotidiennes.

Un pas plus loin (qui peut-être doit son apparition moins à la crise qu'à la promptitude des tendances à se parer de patronymes chics et à l'habitude qu'a le

snobisme de faire feu de tout bois) : ne parle-t-on pas à présent de « chronotropie » pour viser l'adaptabilité des lieux à des usages et à des moments différents, concept certes déjà préexistant mais auquel l'extension exponentielle, des facultés puis rapidement des obligations, de recourir au télétravail a donné une nouvelle substance et ouvert de nouvelles perspectives.

Car c'est précisément parce que « Le changement linguistique ne naît pas des dictionnaires et encore moins de l'Académie »¹¹ et parce qu'il a été source de bouleversements sociétaux et conceptuels qu'un phénomène de l'ampleur de celui que nous avons vécu a aussi contribué à forger notre langue.

Ainsi que le déclare Laurent GAUTIER, professeur et directeur du centre Interlangues à l'Université de Bourgogne. « Le mot "déconfinement" finira dans le dictionnaire parce qu'il répond complètement aux règles de formation des mots du français ». Car si « déconfinement » n'existe pas à proprement parler, « il ne pose aucun problème à notre cerveau qui sait construire des mots et déconstruire les nouveaux mots lorsqu'il les rencontre pour la première fois pour comprendre leur signification. Cela correspond à une structure tout à fait classique du français »¹².

Dès lors, si la pandémie a été destructrice d'une certaine forme de pensée et a broyé nombre de nos certitudes, on voit qu'elle a aussi façonné de nouveaux concepts et a aidé à forger de nouveaux paradigmes.

10. « Ces nouveaux mots apparus avec la crise sanitaire du coronavirus », France Bleu Bourgogne, <https://www.francebleu.fr/infos/societe/ces-nouveaux-mots-apparus-avec-la-crise-sanitaire-du-coronavirus-1590069147>, [Consulté le 05/12/20].

11. Ibidem.

12. Ibidem.

Après les lettres, les chiffres : la bataille des statistiques

Les chiffres concernant les victimes du Grand smog de Londres de décembre 1952 et dont je viens de parler, ont suscité questions et remises en cause.

Ceci nous rappelle que l'utilisation des chiffres et des statistiques a joué un rôle de premier plan à l'occasion de la gestion de cette crise.

Leur objectivité rassure, leur complexité désoriente, leur diversité égare.

La manière dont les chiffres et les statistiques sont utilisés pour mesurer les effets et les conséquences d'un phénomène n'est jamais anodine : ceux-ci confortent une thèse, ceux-là la réfutent ; ceux-ci justifient des mesures, ceux-là les discréditent ; ceux-ci refont naître l'espoir, ces autres sapent le moral.

Au début de la résurgence au mois de septembre, un article de la presse pointait par exemple « que 1547 nouvelles contaminations au Covid avaient été comptabilisées en moyenne chaque jour du 16 au 22 septembre » et que ceci « représentait une hausse de 40 % » ; l'article de continuer en pointant que « Bruxelles était la zone où le plus d'infections avaient été détectées avec 2353 cas supplémentaires en une semaine ».

Il y a de quoi tromper le lecteur inattentif et j'avoue que je l'ai été moi-même à première lecture.

Tout d'abord, les deux chiffres correspondent à des territoires différents : le premier pour la Belgique dans sa globalité (ce qui n'est pas précisé), le second pour Bruxelles comme indiqué dans le texte.

Ensuite, le premier chiffre concerne une moyenne journalière sur une semaine déterminée tandis que le second, plus élevé, concerne un nombre total de nouvelles infections durant une semaine entière.

Enfin, l'introduction au cœur de ce petit texte d'un pourcentage d'augmentation contribue à brouiller le message lu rapidement, qui n'est jamais en outre qu'un constat brut pendant un court laps de temps et ne donnait aucune tendance lourde sur une plus longue durée.

Il ne donnait pas plus d'ailleurs des perspectives d'évolution ou encore des chiffres d'une autre nature qui auraient quant à eux éventuellement relativisé (à la hausse ou à la baisse) la gravité du constat, comme par exemple le nombre de malades, le nombre d'hospitalisations ou le nombre de décès.

Souvent, rien n'est faux mais souvent aussi, rien n'est contextualisé ; les périodes de référence changent, les comparaisons sont tronquées ... en tout cas dans les titres et les chapeaux c'est-à-dire dans ce qui capte le premier regard ... qui est souvent le seul.

Le débat qui date déjà d'il y a quelque temps sur le nombre de tests positifs, illustre bien cette ambivalence des chiffres. L'augmentation du nombre de tests effectués aurait été pour certains la seule cause de l'augmentation du nombre total de cas détectés positifs. C'est a priori implacable comme raisonnement. Pourtant, si on rapportait maintenant le nombre de tests positifs au nombre de tests effectués, on s'apercevait bien vite que la proportion était à la hausse preuve que, au-delà simplement d'une liaison de la progression des cas positifs au nombre de tests effectués, la circulation du virus était bel et bien en augmentation.

La Belgique n'a bien évidemment pas été et ne reste pas le seul pays à connaître de telles difficultés d'interprétation.

Celles-ci apparaissent telles des constantes quand il s'agit d'expliquer la pandémie et son évolution (progression, régression ou stabilisation).

Au Grand-Duché de Luxembourg, le quotidien *Luxemburger Wort* rappelait dans son édition du 29 juillet que « le chiffre des nouvelles infections publié chaque jour - mais qui concerne les valeurs de la veille - n'est que provisoire. Il est donc, le cas échéant, corrigé par la suite. Cependant, si la valeur corrigée apparaît alors ultérieurement dans les statistiques du ministère, elle n'est toutefois pas explicitement annoncée ».

Le quotidien poursuivait de manière pédagogique par l'exemple : « Ainsi concrètement, le lundi 27 juillet, le ministère annonçait dans son bilan quotidien 35 nouvelles infections. Or, à la lecture du graphique détaillé tel qu'il apparaît aujourd'hui sur le site officiel, ce sont, non pas 35, mais 48 nouveaux cas qui sont enregistrés. Même chose concernant le samedi 25 juillet, où les 133 cas annoncés le jour-même sont devenus 146 dans le graphique, soit tout de même

un bond de près de 10%. Cette distorsion éclaire la raison pour laquelle tous les médias ne rapportent pas nécessairement les mêmes chiffres chaque jour. En guise d'explication, le ministère de la Santé avance la mise en place d'une procédure de "rétro-corrections". Pour reprendre l'exemple des 48 nouveaux cas du lundi 27, "il s'agissait de 35 tests positifs enregistrés la veille et de 13 rétro-corrections portant sur les jours précédents", avance le ministère » (sous-entendu le Ministère luxembourgeois de la santé)¹³.

Plus récemment en France, au mois de septembre, le *Figaro* titrait : « Covid-19 : le couac de Santé Publique France sème le trouble sur les chiffres de l'épidémie » et de continuer, « Les chiffres de la mortalité de l'épidémie en France ont subitement bondi ce vendredi. Ils étaient en réalité faussés par le bilan non comptabilisé d'un hôpital francilien depuis plusieurs semaines »¹⁴.

Autre exemple, au mois de juin et à propos du Brésil, la presse internationale titrait « Au Brésil, les statistiques confuses du coronavirus » et de compléter ainsi : « Bilans tronqués et de plus en plus tardifs, chiffres divergents : les données sur les morts et les cas de contamination du coronavirus sont depuis plusieurs jours diffusées dans la confusion la plus totale par le gouvernement brésilien, suscitant une avalanche de critiques »¹⁵.

Enfin, le très sérieux *Monde diplomatique* expliquait quant à lui en juin 2020 « pourquoi il faut se méfier des chiffres chinois sur le coronavirus », répétant ainsi ce que tout le monde savait : ce n'est pas parce que la Chine utilise les chiffres arabes que ceux-ci ont, sous le soleil de l'empire du milieu, la même signification que sous nos latitudes.

Il serait peine perdue de continuer ce tour du monde des égarements chiffrés et des statistiques aux rouages grippés. Ces extraits pourraient être multipliés à l'envi

tant les débats et polémiques ont fait, font et feront encore rage sur ce thème sensible et délicat des chiffres de la covid-19 ... car les chiffres d'un phénomène de société ont le curieux pouvoir, s'ils sont précis et incontestables, d'obliger cette même société à se mettre nu.

Et nous sommes maintenant à peu près certains d'une chose : quand un virus circule et qu'on risque d'attraper mal à la gorge, fièvre ou toux, personne ne souhaite a priori se mettre à nu !

13. « Les «chiffres covid» sources de confusion », *Luxemburg Wort*, <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-chiffres-covid-sources-de-confusion-5f217a9eda2cc1784e362af3>, [Consulté le 29/07/20].

14. « Covid-19 : le couac de Santé Publique France sème le trouble sur les chiffres de l'épidémie », *Le Figaro*, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/covid-19-le-couac-de-sante-publique-france-seme-le-trouble-sur-les-chiffres-de-l-epidemie-20200918>, [Consulté le 19/09/20].

15. « Au Brésil, les statistiques confuses du coronavirus », *La Nouvelliste*, <https://www.lenouvelliste.ca/2020/06/09/au-bresil-les-statistiques-confuses-du-coronavirus-3a19df26d1b4ab-91c68ea363845b7af9>, [Consulté le 09/06/20].

Conclusion

Employé ici, dans le contexte et l'esprit que j'ai rappelés au début de cette mercuriale, ce mot de conclusion n'est que pure usurpation.

Comment oser en effet parler de conclusion alors que la pandémie sévit toujours ?

Comment évoquer tout bonnement le mot, quand le virus court, frappe et tue encore ?

Et question corollaire : comment dès lors vais-je pouvoir refermer la porte de cette mercuriale, édition 2020, en ne faisant pas plus de bruit qu'en tournant la dernière page de la version papier de celles qui l'ont précédée ?

En n'en disant pas davantage à ce jour.

Car plus que jamais en l'occurrence, la parcimonie du verbe dans l'immédiateté est le meilleur écrin d'un bon discernement pour l'avenir et l'abus de paroles dans l'œil de l'actualité, le plus dangereux tremplin vers des lendemains de rancœur.

On pourra sans doute éprouver de la frustration à l'égard de cette manière de faire. Le thème choisi pose en effet de tels débats ontiques ouvrant eux-mêmes sur d'incontournables questionnements ontologiques et il semble offrir tellement de possibilités de disputations savantes que les quelques thématiques que j'ai maladroitement et très incomplètement esquissées ici peuvent apparaître vaines voire mièvres.

Néanmoins, elles ont planté le décor ; elles ont ébauché le cadre ; elles ont rappelé la

genèse et placé les principales balises sur le chemin déjà parcouru ... mais pas encore vraiment, je le concède, sur celui restant à parcourir.

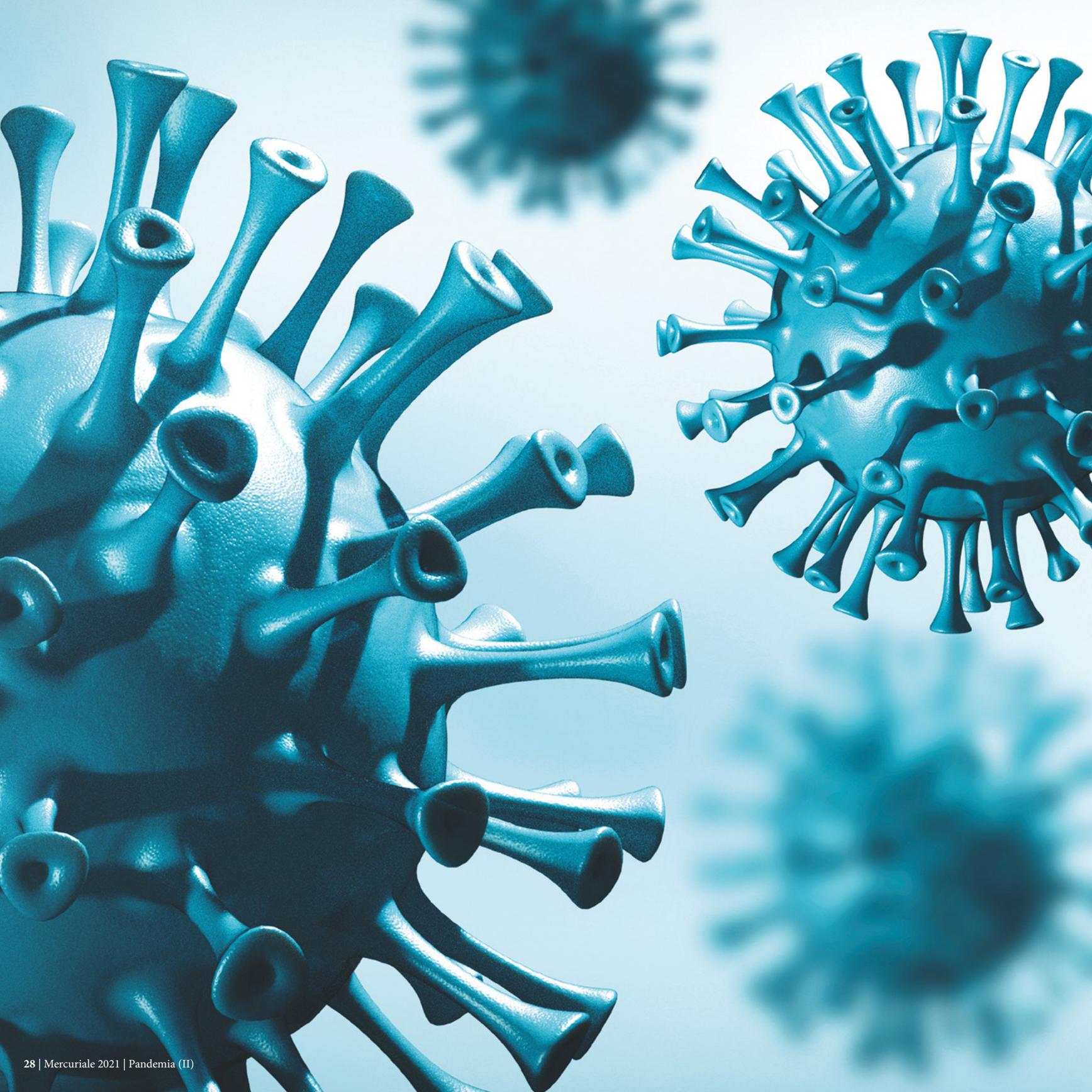
Elles ont aussi évacué l'accessoire, sacrifié, un peu, à une légèreté rafraîchissante et se sont autorisé de petites digressions ou de facétieux détours.

Mais ce qu'elles ont fait surtout, c'est ensemer pour la récolte suivante et marcotter en vue d'une prochaine cueillette.

De celles qui rempliront notre panier de débats et de discussions, par exemple sur l'essence même de la gestion de crise et l'évaluation de ses principes (particulièrement dans les crises longues et/ou dites à cinétique lente), sur le rôle des autorités administratives et les limites de leur action ; des débats encore sur la cohérence de nos institutions, sur leur réactivité, sur leur capacité à affronter l'inimaginable, à adapter leurs réactions, à résister aux pressions, à garder la tête froide ; des débats toujours, sur ce qui est essentiel et ce qui le serait moins, sur les impacts incommensurables de cette période de restrictions, de privations, de dénonciations, ... sur notre santé, physique et mentale, sur l'économie ; des débats encore, relatifs à son influence sur les grands faits de notre société en mutation, sur l'organisation du travail, sur ce qui structure l'humanité intime de chacun de nous, sur l'estompement du lien social qui en résulte, sur ce que signifiera désormais pour nous le terme « résilience » ...

Des débats enfin, fondamentaux, sur notre aptitude à résister quand il le faut à l'inacceptable et sur celle des autorités à maintenir comme boussole absolue les principes de liberté, de protection de la vie privée et de respect des droits... car à ce propos, le moins qu'on puisse dire, c'est que des champs viraux au drôle de magnétisme l'ont quelque peu affolée cette boussole !

To be continued...





PANDEMIA (II)

**Les structures de gestion,
les outils, le couvre-feu, la résilience
et quelques autres aspects**

C'était un très mauvais moment pour être malade car quiconque se plaignait était immédiatement réputé atteint de la peste ; et bien que, tout souffrant que je fusse de la tête et de l'estomac, je ne ressentisse en fait aucun des symptômes de ce mal, il n'empêche que je n'étais pas sans appréhension d'être réellement infecté.

D. DEFOE, *Journal de l'année de la peste*, Gallimard, Paris, 1959, p.46.

Dans ce Paris de mauvais rêve, où l'on risquait d'être victime d'une dénonciation et d'une rafle à la sortie d'une station de métro, des rencontres hasardeuses se faisaient entre des personnes qui ne se seraient jamais croisées en temps de paix, des amours précaires naissaient à l'ombre du couvre-feu sans que l'on soit sûr de se retrouver les jours suivants.

Discours de réception du prix Nobel de littérature de Patrick MODIANO, le 7 décembre 2014.

L'autosuggestion suppose encore que l'on ait distingué au préalable entre le vrai et le faux, entre le réel et l'imaginaire, distinction qui devient étrangère à un esprit entièrement coupé des réalités. Dans le domaine de la politique, où le secret et la tromperie délibérée ont toujours joué un rôle significatif, l'autosuggestion représente le plus grand danger : le dupeur qui se dupe lui-même perd tout contact, non seulement avec son public, mais avec le monde réel, qui ne saurait manquer de le rattraper, car son esprit peut s'en abstraire mais non pas son corps.

H. ARENDT, *Du mensonge à la violence, Essais de politique contemporaine*, Le livre de poche, Paris, 1972, p.54.

Blake fait sa vie de la mort des autres. S'il vous plaît, pas de leçon de morale. Si on veut discuter éthique, il est prêt à répondre statistiques. (...) lorsqu'un ministre de la santé coupe dans le budget, qu'il supprime ici un scanner, là un médecin, là encore un service de réanimation, il se doute bien qu'il raccourcit de pas mal l'existence de milliers d'inconnus. Responsable, pas coupable, air connu.

H. LE TELLIER, *L'anomalie*, Gallimard, Paris, 2020, p.13.



Introduction

Choisir une thématique pour une mercuriale ne relève pas d'une dynamique cornélienne.

Sans doute, ce choix donne-t-il souvent lieu à réflexion où se mêlent le fruit d'une pensée personnelle, quelques arbitrages, à l'occasion subtils, tantôt d'évidence, entre les priorités et les sujets qui font débat ou pourraient le faire et les penchants ou centres d'intérêt propres de son auteur.

Il est encore la résultante, tantôt réfléchie des opportunités de l'actualité ; tantôt plus légère, des souffles de l'air du temps.

Il est l'occasion du bilan d'une action, de l'annonce de perspectives, du témoignage d'une expérience.

Bien dosés, bien pesés, bien balancés, tous ces éléments trouvent normalement rapidement leur place pour équilibrer la mixture et faire émerger assez naturellement un sujet qu'on espère alors suffisamment pertinent et pédagogique pour interpeller le plus grand nombre ; suffisamment captivant et accessible pour conserver l'attention pendant le temps qu'il faudra à la grande aiguille pour effectuer le tour du cadran.

2020, n'a pas eu à laisser s'exprimer ou se corréler ces différents aspects pour que, de leur rapide mise en équation, émerge le sujet adéquat.

La thématique de la pandémie de la Covid 19, envisagée sous des angles multiples, ne laissait pas à d'autres le loisir de venir lui disputer la primauté.

Ce sujet s'est imposé de lui-même comme *Li Bia Bouquet* s'impose un week-end de Wallonie.

Pourtant, les quelque vingt-six pages de la livraison de l'année passée ont rapidement montré leurs limites et leur incapacité à aborder tout ce qu'il y avait à dire à propos de cette pandémie.

J'en avais consenti l'aveu en guise de conclusion en ces termes : « (...) plus que jamais en l'occurrence, la parcimonie du verbe dans l'immédiateté est le meilleur écrivain d'un bon discernement pour l'avenir et l'abus de paroles dans l'œil de l'actualité, le plus dangereux tremplin vers des lendemains de rancœur. On pourra sans doute éprouver de la frustration à l'égard de cette manière de faire. Le thème choisi pose en effet de tels débats ontiques ouvrant eux-mêmes sur d'incontournables questionnements ontologiques et il semble offrir tellement de possibilités de disputations savantes que les quelques thématiques que j'ai maladroitement et très incomplètement esquissées ici peuvent apparaître vaines voire mièvres ».

Car en effet, mon parti-pris avait surtout été alors d'une double nature.

D'abord, celui du descriptif, pour rappeler les éléments constitutifs essentiels de la ligne du temps de l'arrivée de la pandémie, dans le monde et chez nous, et de sa prise de possession progressive puis quasiment exclusive de l'actualité, de notre quotidien, de nos préoccupations.

Ensuite, celui d'une certaine légèreté, qui sacrifiait parfois au rite de l'anecdote, en abordant la pandémie au travers du cinéma, de la littérature ou de son influence sur la langue et la construction de notre vocabulaire.

Ces éclairages n'étaient pas des caprices ni une sorte d'inconscience face aux défis inégalés auxquels notre société avait été et serait encore confrontée mais la conséquence logique du principe que je viens d'évoquer il y a quelques instants : « la parcimonie du verbe dans l'immédiateté est le meilleur écrivain d'un bon discernement pour l'avenir ».

Car si nous nous en souvenons bien, et plus encore que durant les quelques semaines qui venaient alors de s'écouler, notre société avait à ce moment-là ses deux pieds bien plantés dans une mare de boue virale dont la viscosité n'avait d'égale que l'âcreté de l'odeur d'incertitude qui s'en dégagait.

L'absence de ce recul qu'on dit salutaire ne pouvait nous permettre d'appréhender avec sérénité les actes que collectivement nous venions de poser dans les semaines qui précédaient pas plus d'ailleurs, et c'est un truisme, que tous ceux qu'il nous fallait encore envisager pour les semaines et mois qui allaient s'ensuivre.

Certains pourraient légitimement en déduire que ce constat poussé aujourd'hui dans son ultime retranchement, m'obligerait à refermer dès maintenant la chemise renfermant les feuillets de mon intervention.

Un an plus tard en effet, plus d'un an et demi après sa survenance, la préoccupation de la Covid 19 n'a pas encore définitivement quitté notre univers ; elle ne s'est pas encore brouillée avec notre ordinaire ; elle s'incruste toujours çà et là dans notre quotidien.

Certes, les assouplissements s'enchaînent depuis quelques mois, lentement mais sûrement.

Mais à présent, de plus en plus à géométrie variable, selon les régions et même selon les provinces. Le 20 septembre dernier, au regard de l'analyse de la situation chez lui, mon collègue de Liège adoptait pour l'ensemble de son territoire des mesures à nouveau plus restrictives que celles qui, par la simple application des dispositions fédérales, étaient en vigueur la veille.

Dans le même temps, le *Codeco* du 17 septembre laissait aux régions toute latitude pour reprendre le cas échéant des mesures que lui-même abandonnait, notamment à propos du port du masque.

Au-delà de leur adéquation à la situation sanitaire, que bien évidemment il ne m'appartient pas de remettre en doute, cette évolution questionne à la fois le fait institutionnel et ses évolutions quasiment *ultra legem* quant aux principes de gestion de crise (en ce que les régions se trouvent dépourvues de pouvoirs de police administrative aptes à transposer leurs volontés en décisions exécutoires) ainsi que la pertinence du véhicule ou plus exactement de l'opérateur.

Est-ce bien à des autorités administratives qu'il revient d'adopter des décisions à ce point impactantes pour la société alors que je le rappelle, nous étions à cette date du 20 septembre, toujours en phase de gestion fédérale ?

Je reviendrai sur cette délicate question de l'avenir de la gestion de la crise pandémique, de ses reliquats, parfois

de ses ersatz et surtout sur la question encore plus *touchy*, car très politique, des structures les plus idoines pour, à l'avenir, en gérer les résurgences, que celles-ci soient très localisées ou envisagées à l'échelle d'un territoire plus large.

Auparavant, je me propose de me focaliser sur l'un ou l'autre point qui n'ont malheureusement pas pu être développés ou complètement développés dans ma mercuriale de 2020 et tout juste effleurés dans ma péroration.

J'aborderai ainsi la notion de couvre-feu car, et j'espère ne pas être le seul à me poser la question, comment se fait-il que cette notion qui, il y a un an environ semblait encore tout droit sortie des tréfonds de l'histoire moyenâgeuse et l'apanage de situations d'ébranlement de la société datant d'une époque fleurant bon l'obscurantisme, soit non seulement entrée dans notre vocabulaire courant (et de ceci on ne peut finalement l'en blâmer) mais surtout que sa conception et son idée se soient installées sans vergogne ni état d'âme dans la normalité des contraintes, déjà suffisamment nombreuses, qui cadenassent nos vies et brident nos libertés ?

Un second point d'attention consistera à vous expliquer les structures de gestion qui ont été mises en place en province de Namur. Je pense que sur cette question nous avons, avec mon équipe, fait preuve collectivement à la fois de créativité et de pragmatisme.

Enfin, avant ma conclusion, j'aimerais évoquer brièvement l'un ou l'autre impact qu'à coup sûr une pandémie telle que celle que nous venons de traverser et dont les scories nous recouvrent encore les épaules, qu'une telle pandémie disais-je, laissera derrière elle comme autant d'offrandes faussement expiatoires que le profanateur du temple abandonnerait sur l'autel dans l'espoir, sottement naïf, de se faire pardonner.

A la faveur de ma conclusion, je partagerai avec vous mon questionnement sur les conditions d'accomplissement de la résilience. A cause de sa longueur, de sa banalisation, de la place qu'elle a prise dans notre ordinaire, certains diront, de son embourgeoisement, j'ai l'impression presque immarcescible que cette résilience pourrait ne dépasser le seul stade de la réjouissance, qu'avec difficulté.

Je pense que le cours des choses a parfois voulu compenser en trouvant des substituts qui, au final, ne s'avéraient peut-être pas aussi indispensables que cela.

Pour la seconde fois, et à moins que demain, par un miracle de la médecine, par une prouesse de la science, par une des nouvelles grandes énigmes de l'Humanité ou par l'opération du Saint-Esprit, ce virus ne disparaisse ainsi qu'il est arrivé, sans crier gare et sans préavis, ma conclusion, cette année à nouveau, sera incomplète, partielle, porte ouverte plutôt que définitivement fermée, truffée de nouvelles inconnues, et celles-ci seront immédiates comme au long cours.

Parce que malheureusement la pandémie ne nous a pas encore franchement quittés, ma conclusion sera plus que jamais suspendue aux trois points de suspension qui la suivront.

Mais qu'à cela ne tienne, j'avais sans doute l'an passé, trop naïvement tablé sur les progrès de la science, sur les hasards de la bonne fortune et sur l'espérance qui collait à la vaccination.

Je pensais que tout ceci, conjugué à l'écoulement du temps, allait nous donner de la hauteur, nous sortir de l'immédiateté qui angoisse ; nous dépêtrer d'une certaine routine qu'avait réussi à installer, et pour certains d'entre eux à leur corps défendant, ceux-là mêmes qui donnent l'impression de se complaire dans le confort faussement douillet que confèrent, à toutes les pythies

du monde, les adytos obscurs et interdits aux profanes.

Nous devons encore prendre ce mal en patience.

Tous les ingrédients sont d'ores et déjà rassemblés pour faire de cette mercuriale ... une trilogie.

Que ceci cependant ne vous décourage pas. Il n'entre nullement dans mes intentions de transformer le vénérable exercice annuel de la mercuriale en mini-série à la mode pour chaîne au N majuscule rouge qui éclate en fines bandes multicolores sur un vibrant « Tou-doum ». Même si je ne doute pas que ladite chaîne pourrait s'en emparer un jour et s'en voir récompensée lors d'une cérémonie d'Emmy Awards tenue dans les conditions rassurantes du *Covid safe ticket*.

Et puis, rassurons-nous, toutes les études les plus savantes ont aujourd'hui au moins prouvé une chose : le coronavirus n'a absolument aucun effet négatif sur l'humour ; il en serait ainsi devenu un dopant naturel puisque comme le faisait remarquer le journal français *La dépêche* dans un article de la fin du mois de décembre 2020, « l'humour n'a jamais été aussi présent sur les réseaux sociaux (...). Il s'est emparé du virus pour le tourner en ridicule ou l'utiliser pour témoigner de l'absurdité de nos comportements »¹⁶. J'en retiens au moins un enseignement : en rire n'est plus, et en même temps n'est pas encore, interdit.

Sorte de chloroquine du verbe et de l'esprit, les « mêmes », ces « principes invariants de la pensée », ainsi que les qualifie le Larousse, mais qui plus exactement de nos jours sont ces « éléments de langage reconnaissables et transmis par répétition d'un individu à un autre »¹⁷, par l'intermédiaire des réseaux sociaux et du web principalement, incisifs, mordants, loufoques, surréalistes ou parfois émouvants, sont, par le biais d'un étrange

processus de mimétisme, devenus eux-mêmes viraux.

Ce disant, voilà que je m'égaré dans les méandres d'une introduction qui commence tout doucement à mordre sur le corps du développement qu'elle ne devrait qu'annoncer. Elle est en train de lui brûler la politesse. Il est temps de passer à l'analyse de ce que je viens d'évoquer.

Le garde-manger est rempli. Choisissons maintenant avec discernement les condiments et les ingrédients qu'il nous plait d'accueillir.

16. « Comment l'humour et les mêmes nous ont aidés à tenir pendant la pandémie », *La Dépêche*, publié le 29 décembre 2020.

17. M. SAKEY, *Un monde meilleur : les Brillants*, Gallimard, Paris, 2016, p.280.

Le couvre-feu

Les différentes versions de l'arrêté ministériel Covid, ainsi qu'il convient de l'appeler, nous ont au moins enseigné une chose : le catalogue des mesures aptes à brider la bougeotte et à limiter notre propension naturelle à la socialisation, est opulent.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les premières versions de cet arrêté ministériel, en mars 2020, avaient placé haut la barre « des ingérences dans de nombreux droits fondamentaux »¹⁸.

Ainsi que le rappelle le *Courrier hebdomadaire du CRISP* dans une contribution collective intitulée *L'État belge face à la pandémie de Covid-19 : esquisse d'un régime d'exception*, « on peut pointer un certain nombre d'illustrations pour s'apercevoir que ces mesures ont un caractère inédit depuis la Seconde Guerre mondiale » et l'article de poursuivre, « C'est sans doute, en premier lieu, la liberté d'aller et venir qui est affectée, en ce que, par exemple, de nombreux lieux sont rendus inaccessibles et que les personnes sont tenues de rester chez elles sauf en cas de nécessité ou de raisons urgentes. La réglementation autorise, par dérogation, "une promenade extérieure avec les membres de la famille vivant sous le même toit en compagnie d'une autre personne, l'exercice d'une activité physique individuelle ou avec les membres de sa famille vivant sous le même toit ou avec toujours le même ami, et moyennant le respect d'une distance d'au moins 1,5 mètre entre chaque personne". Le droit

de quitter le pays est aussi concerné, dès lors que "les voyages non essentiels au départ de la Belgique sont interdits". Une des restrictions les plus significatives porte par ailleurs sur la liberté de réunion, en ce que les rassemblements sont interdits, sous réserve d'exceptions très strictes. Le droit au respect de la vie privée et familiale est également touché, notamment dans la mesure où les personnes sont susceptibles de devoir justifier leurs déplacements auprès des forces de police. Quant à la liberté de conscience et de religion, elle est réduite par l'interdiction des activités des cérémonies religieuses, qui ne connaît comme exception que la possibilité d'organiser des cérémonies funéraires (en petit comité, toutefois) ».

Le même article ajoute : « On peut encore observer des ingérences dans le droit de l'enseignement qui résultent de la suspension des activités dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire et de ce que les hautes écoles et les universités appliquent uniquement l'enseignement à distance. Sans prétendre à l'exhaustivité, signalons enfin que la liberté d'expression est touchée par la fermeture des théâtres et des cinémas ou par la difficulté d'accéder à des livres et que des questions pourraient aussi être soulevées sous l'angle du droit de propriété notamment en ce qui concerne les fermetures des commerces, magasins, établissements et entreprises qui ont lieu d'office ou en conséquence du non-respect de certaines règles prescrites »¹⁹.

Proportionnalité de ces mesures par rapport à l'objectif poursuivi ; acceptabilité à l'aune de la gravité de la pandémie, avérée quant à elle au travers simplement des chiffres des hospitalisations comme des décès ; mise en perspectives avec les prévisions catastrophiques que nous fournissaient alors les modèles mathématiques des consortiums universitaires ; questionnement de la solidité de la base juridique qui les fondait ; ou encore imprécision et caractère vague de l'une ou l'autre notion, tous ces points ont déjà donné lieu à disputations et questionnements et il n'est pas douteux que ceux-ci continueront de susciter, tantôt la polémique, tantôt les louanges dans les mois et les années à venir au travers de thèses, d'articles savants comme de tribunes pamphlétaires.

Si nous observons attentivement la liste non exhaustive dont je viens de faire état, nous constaterons qu'une mesure n'y est pas mentionnée parce qu'elle est venue s'ajouter plus tardivement à cet arsenal contraignant d'un nouveau genre. Il s'agit du « couvre-feu ».

Il a remplacé chez nous, comme en France d'ailleurs, le principe général d'interdiction de déplacement. Au lieu de ne plus pouvoir se déplacer en tout temps, sauf exceptions dûment justifiées et encadrées, on ne pouvait plus se déplacer maintenant durant des créneaux horaires spécifiques (sauf à nouveau exceptions limitativement énumérées), ces créneaux horaires couvrant les périodes nocturnes.

On peut en outre « considérer que contrairement au caractère subi et inédit du confinement décrété ...(en mars 2020)... la signification et la portée du couvre-feu (apparemment moindre dans l'immédiat sur nos libertés individuelles) ...(ont été)... évaluées à partir d'une expérience personnelle et collective qui nous a marqués »²⁰.

Ceci a selon moi fondamentalement influencé l'opinion publique quant à son acceptabilité si ce n'est quant à sa banalisation.

Certains observateurs poursuivent le propos en prenant à témoin le Président MACRON qui, dans son intervention du 14 octobre 2020, « au-delà des aspects procéduriers de l'organisation du couvre-feu ...(...)... a surtout pris des engagements forts concernant l'atténuation de son impact économique sur des professionnels déjà sinistrés par des restrictions parfois aléatoires »²¹.

Le couvre-feu semble apparaître ainsi comme un pis-aller et « tout donne à penser que ces dispositions ont été retenues faute de pouvoir opter pour un choix qui n'aurait ...(pas été)... accepté par la société, celui d'un nouveau confinement. D'un point de vue socio-économique, il paraissait inenvisageable car insoutenable. Il ne s'agit donc pas d'une mesure raisonnable, proportionnée au risque d'une flambée épidémique qui pourrait s'avérer incontrôlable, mais d'une mesure politiquement recevable. Le choix est celui d'un moindre mal dont il conviendra de se contenter provisoirement »²².

Cette analyse sans concession qu'on peut trouver sous la plume d'Emmanuel HIRSCH, Professeur d'éthique médicale à la faculté de médecine de l'Université Paris-Saclay et Président du Conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique de ladite université resitue le couvre-feu dans son contexte au moment où la mesure était prise ou envisagée en Belgique comme en France.

Est-ce à dire qu'elle donne une sorte de sauf-conduit intemporel et inconditionnel à la mesure ? C'est à mon sens tout le contraire.

Le titre du chapitre de l'ouvrage dont ces considérations sont tirées le prouve à loisir.

Je vous le livre sans détour : *Couvre-feu : nous voilà aux limites de ce que l'autorité publique peut imposer.*

Il suffira pour s'en convaincre un peu plus de lire l'article de l'historienne Sylvie THENAULT, spécialiste de la guerre d'Algérie et intitulé *Des couvre-feux à Paris en 1958 et 1961 : une mesure importée d'Algérie pour mieux lutter contre le FLN*²³. Son antériorité à la pandémie ne le rend pas suspect d'a priori dans le cadre de sa gestion. Pourtant, entre attestations de circulation pour causes légitimes, imprécisions de langage donnant lieu à interprétations ou méprises, textes qui tombent en désuétude devant les difficultés de les appliquer sur le terrain et constat de l'absence de moyens policiers suffisants pour mener à bien les contrôles, les parallélismes sont nombreux.

L'une de ses conclusions est glaçante ... si on se laissait aller à l'extrapoler à la gestion de la pandémie : « Apparaît ainsi une distorsion entre le motif proclamé de toutes les mesures de restriction de la circulation ...(...)..., qu'il s'agisse des couvre-feux ou de ...(la)... circulation automobile, et leur usage, sur le terrain. Au nom de la lutte contre le terrorisme, c'est l'entreprise de contrôle des Algériens vivant en région parisienne qui en sort renforcée. La fragilité légale et réglementaire des mesures, sans compter les variations mêmes de leur contenu entre leur annonce publique et leur transmission aux agents chargés de les appliquer, accentue encore le pouvoir dont les policiers jouissent déjà, d'ordinaire, lorsque leurs actes sont encadrés, dans la mise en œuvre des décisions d'ordre public »²⁴.

Si la Covid19 est parvenue à remettre l'expression au goût du jour et peut-être, à la marge, à accréditer pour nous l'idée que le couvre-feu est à ranger dans la panoplie des instruments juridiques à la fois « sanitaires » efficaces et politiquement corrects pour nous aider à juguler pareil

phénomène, jamais nous ne pourrons, sans autre forme de procès ou d'analyse, nous résoudre à le considérer comme « démocratiquement smart ».

Je reviendrai ultérieurement sur cette question.

18. F. BOUHON, A. JOSTEN, X. MINY et E. SLAUTSKY, « L'État belge face à la pandémie de Covid-19 : esquisse d'un régime d'exception », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, N°2446, CRISP, Bruxelles, 2020, p.35.

19. Ibidem

20. E. HIRSCH, *Une démocratie confinée (L'éthique quoi qu'il en coûte)*, Éditions Erès, Toulouse, 2021, p.206-207.

21. Ibidem, p.207-208.

22. Ibidem

23. S. THENAULT, « Des couvre-feux à Paris en 1958 et 1961 : une mesure importée d'Algérie pour mieux lutter contre le FLN », dans *Politix*, N°84, De Boeck Supérieur, Paris, 2008, p.167.

24. Ibidem

D'où viennent cette expression et ce concept de « couvre-feu » ?

Le dictionnaire Littré en donne la définition suivante : « Coup de cloche qui marquait l'heure de se retirer chez soi et d'éteindre feu et lumière ». La prudence, notamment dans le cadre de la lutte contre les incendies, commandait d'éteindre le feu dans les cheminées et les âtres avant d'aller se coucher.

Le CNRTL, le Centre national de ressources textuelles et lexicales, distingue quant à lui trois sens complémentaires :

Le couvre-feu est d'abord une « Sonnerie qui donne l'avertissement d'éteindre les lumières et de ne plus sortir de chez soi ». PONSON DU TERRAIL dans *Rocambole* vise à plusieurs reprises « Le signal du couvre-feu » ou mentionne « Le couvre-feu ...(qui)... sonne à neuf heures ».

Par extension, le couvre-feu désigne la signification qu'il fallait donner à ce signal sonore, à savoir « l'interdiction de circuler, de sortir de chez soi par mesure de police ou en vertu d'un ordre de l'autorité militaire »²⁵.

L'historien et académicien français, Prosper de BARANTE le décrit assez précisément dans sa volumineuse *Histoire des Ducs de Bourgogne* comme le moment de la journée où « Toute assemblée ou réunion était interdite. Tout le monde devait rentrer chez soi dès que le couvre-feu était sonné ; on avait fait boucher les fenêtres des cuisines qui donnaient du rez-de-chaussée sur la

rue; chaque maison devait avoir un tonneau plein d'eau devant la porte. Enfin jamais police plus sévère ne s'était faite dans la ville »²⁶. Je vous laisse juge de la pertinence de cette dernière remarque adaptée à notre époque.

Le sens dérivé nous plonge quant à lui au cœur d'une réflexion d'une autre nature, plus symbolique, plus conceptuelle, plus philosophique qui est elle-même au centre du débat de société que les mesures imposées pour tenter de juguler l'épidémie ont provoqué.

Ainsi, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, CHATEAUBRIAND nous confie que « À la fin de chaque grande époque, on entend quelque voix dolente des regrets du passé, et qui sonne le couvre-feu »²⁷ et CAMUS quant à lui parle de « La philosophie des lumières ...(qui)... aboutit alors à l'Europe du couvre-feu. Par la logique de l'histoire et de la doctrine, la Cité universelle, qui devait être réalisée dans l'insurrection spontanée des humiliés, a été peu à peu recouverte par l'Empire, imposé par les moyens de la puissance »²⁸.

L'expression de « couvre-feu » est donc ici, dans son sens figuré, à interpréter comme un « étouffement de l'intelligence », un arrêt brutal et imposé de manière unilatérale à « des aspirations légitimes ». Il est encore à entendre comme le signal d'un « déclin ou ...(la)... fin de quelque chose qui représentait une valeur collective »²⁹.

Ceci ouvre des champs de réflexion sociologique et philosophique qui dépassent le cadre du présent exercice mais que je trouvais important de souligner. Savoir que le concept de « couvre-feu » est intrinsèquement lié à ceux de recul, de brimade, voire de persécution, toutes valeurs par essence antagonistes aux aspirations humaines dans nos sociétés modernes, ne remet pas en cause son éventuelle utilité en tant qu'outil à disposition des autorités dans le cadre de la gestion d'une crise, en l'occurrence une crise pandémique ; ceci rappelle simplement qu'il faut le manier avec prudence, en prenant conscience de son côté obscur. Il n'est pas et ne peut être un outil parmi d'autres que l'on sort au hasard quand on plonge la main dans la besace à malice des dispositifs de police coercitive.

Ces réflexions, ce raisonnement sont en outre dans la droite ligne de la pensée « arendtienne ». Car les travaux de la politologue et philosophe germano-américaine Hannah ARENDT n'ont sans doute jamais connu un tel regain d'attention que depuis la crise de la Covid19.

Ainsi que le souligne Marie GAILLE, Directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS en France, « sous l'effet des confinements, des couvre-feux, des isolements en chambre pour les résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ndlr : les fameux EHPAD français), et de la fermeture de lieux classiques de la socialisation (cafés, restaurants, salles de sport, lieux de culture) »³⁰ la représentation de la vie « qui vaut d'être vécue » a été questionnée comme jamais depuis des décennies.

Elle poursuit en se référant à Hannah ARENDT, « Cet isolement et cette solitude vont à l'encontre de ce que Hannah Arendt a appelé le fait de la pluralité, selon elle, le cœur de la condition humaine, qui inscrit chaque individu dans un ensemble de

relations tissé par la parole et l'action, des plus intimes aux plus politiques»³¹.

Qu'on le veuille ou non, la représentation de la vie que la pandémie a un temps imposée (et qu'elle continue d'imposer, certes de manière atténuée ou amendée) a mis en avant que l'appréhension médicale de la vie humaine apparaît parfois en décalage avec celle que non seulement nous nous en faisons mais aussi avec ce qu'Hannah ARENDT considère comme l'essence même de la condition humaine, à savoir les *interactions entre les êtres*.

J'en reviens dès lors tout naturellement à l'exemple du couvre-feu, car ainsi que le rappelle le géographe et spécialiste en urbanisme, Luc GWIAZDZINSKI, professeur à l'Université de Grenoble, « la première liberté supprimée par les autorités en cas de crise ... (est)... celle de circuler la nuit »³².

Les contextes tendus, voire insurrectionnels, des agitations difficiles à contenir, des manifestations violentes, non exemptes de débordements, mais circonscrites dans le temps et dans l'espace, et bien évidemment les états de guerre, fournissaient à la mesure du couvre-feu ses justifications et suffisaient normalement à imprimer dans les esprits de la population les raisons objectives et parfois peu contestables objectivement d'adopter cette mesure d'exception.

Mais temporairement, localement.

De plus, comme le dit Luc GWIAZDZINSKI, « C'était toujours loin, dans un autre contexte ou avant. Jamais ici et maintenant, en France ... (ou en Belgique)... en 2020-2021. La crise sanitaire aura eu raison de ces fragiles certitudes »³³.

Cette « charge contre les nuits urbaines ... (ne s'est)... pas limitée à l'instauration du couvre-feu. Face à la Covid, les mesures des autorités ont d'abord frappé la nuit. Les établissements ont été les premiers à fermer. Ils seront les derniers à ouvrir.

Le secteur a subi la double peine du confinement et du couvre-feu, et les acteurs économiques et culturels ont ... (eu)... l'impression d'être incompris »³⁴.

Apparue très tôt dans le déploiement de l'arsenal de mesures, l'obligation de fermeture, de l'horeca et plus particulièrement encore celle des bars, des dancings et des discothèques (comme celle d'ailleurs des cinémas et des lieux de spectacles et de création), fut parmi les premières mesures qui impactèrent directement le monde de la nuit et la vie nocturne en se surajoutant de manière redondante à l'interdiction de circulation déjà mentionnée.

Le couvre-feu, quand il fut introduit, arrivait dès lors sur un terrain fertile déjà préparé, qui avait réussi à introduire l'idée que la nuit était une période de propagation intense qu'il fallait absolument juguler. Socialiser au clair de lune devenait doublement dangereux et la danse, de nuit comme de jour d'ailleurs, devenait aussi vénéneuse et suspecte, qu'un livre dans *Fahrenheit 451*.

Luc GWIAZDZINSKI toujours, pose la question qui dérange : « Le virus muterait-il après 20h ? » et d'enchaîner : « Pourquoi les autorités ont-elles toujours peur de la nuit, de la fête et des jeunes? Pourquoi ne pas faire confiance aux professionnels responsables et expérimentés, ce qui provoque l'organisation de fêtes clandestines, avec leur lot de débordements et de stigmatisations associées ? »³⁵.

Nous avons tous en tête des rassemblements illégaux, parfois très médiatisés, du Jour de l'an mais pas seulement, qui malheureusement ont donné lieu dans la foulée à un autre phénomène, celui d'« un acharnement médiatique et ... (à un)... flux d'insultes sur les réseaux sociaux contre la jeunesse et la fête »³⁶.

Chez nous, on l'oublie peut-être, le sujet du couvre-feu est apparu en octobre 2020 à

la faveur d'une reprise des contaminations qui aurait été constatée sur les sites universitaires ou lors d'activités étudiantes, en ce compris lors de week-end de retours à la maison.

C'est donc d'abord en milieu urbain et plus spécifiquement encore dans des villes sinon universitaires à tout le moins à forte population étudiante que la possibilité d'introduire un couvre-feu fut d'abord envisagée. Je m'en étais à ce moment-là entretenu avec les autorités académiques de nos deux universités ainsi qu'avec les bourgmestres a priori les plus concernés afin d'avoir leur opinion.

Le Gouvernement wallon s'était aussi quant à lui saisi de l'idée mais ne disposant pas de la capacité juridique de l'imposer s'était tourné vers les gouverneurs de province qui disposent pour leur part des pouvoirs

25. « Couvre-feu », CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/Couvre-feu>, [Consulté le 02/10/20].

26. P. de BARANTE, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t.4, Editions des Régionalismes, Cressé, 1824, p.145.

27. F-R. de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, t.2, Penaud frères, Paris, 1848, p.680.

28. A. CAMUS, *L'Homme révolté*, Gallimard, Paris, 1951, p.289.

29. « Couvre-feu », CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/Couvre-feu>, [Consulté le 02/10/20].

30. M. GAILLE, « Notre vie en temps de pandémie : quelle valeur, quels enjeux ? », dans *Médecine/Sciences*, N°37, Med/Sci, Paris, 2021, p.211-212.

31. Ibidem.

32. L. GWIAZDZINSKI, « La nuit d'après, Lecture critique du couvre-feu » dans *Multitudes*, N°82, Edition Multitudes, Paris, 2021, p.28-33.

33. Ibidem.

34. Ibidem.

35. Ibidem.

36. Ibidem.

de police aptes à traduire dans des textes, des arrêtés en l'occurrence, un tel dispositif exceptionnel.

Sans rentrer dans le dernier carat des discussions passionnées et à l'occasion tendues auxquelles cette suggestion donna lieu, je peux néanmoins pointer quelques éléments de nature à éclairer le processus de décision et de réflexion qui s'en était suivi. Lors d'une réunion avec les bourgmestres de la province, une parmi les dizaines que cette crise pandémique a générées, je testai l'idée et celle-ci ne rencontra pas une large adhésion, c'est le moins qu'on puisse dire ; la valeur ajoutée d'un tel dispositif étant même remise en cause. Deuxième élément, nous nous étions plus ou moins accordés avec mes collègues pour dire que si le couvre-feu devait être instauré (il nous fallait encore nous entendre sur les heures), il devait l'être pour un territoire critique suffisant et que le territoire régional était le territoire adéquat.

Ces deux paramètres et le fait que sur les provinces de Liège et du Hainaut mes collègues ne jugeaient pas les conditions remplies pour adopter une telle mesure exceptionnelle (notamment les doutes quant à base juridique suffisante qui devait lui conférer la sécurité juridique) me conduisirent de mon côté à ne pas l'adopter sans une plus grande réflexion et notamment un contact avec le cabinet de l'Intérieur qui se borna à mettre en avant le principe de proportionnalité entre la mesure adoptée et la situation de fait sans, je dois bien l'avouer, me donner les clefs pour apprécier cette proportionnalité. Je dois à la vérité de dire également que j'avais effectué quelques simulations d'impacts sur le fonctionnement de secteurs et d'activités et que celles-ci m'enseignaient que l'adoption d'un couvre-feu n'était pas sans conséquence, parfois importantes, sur certains pans de l'économie ou de la vie sociale qui venaient tout juste de péniblement redémarrer.

Ceci me valut une passe d'armes téléphonique avec l'un ou l'autre de mes collègues tant le contexte était tendu, particulièrement sur le plan médiatique. Les choses ont pu heureusement être apaisées et quelques jours plus tard, l'échelon fédéral adoptait le principe du couvre-feu, les régions s'étant réservé le droit, à nouveau par notre intermédiaire, d'étendre les plages horaires de celui-ci, ce qu'elles firent à plusieurs reprises, à la longue de manière assez automatique et très peu formelle ... comme par une tacite reconduction que commandait l'urgence sanitaire qui avait quant à elle les yeux braqués sur la trop lente descente des paramètres-clefs, parfois eux-mêmes assez changeants et volatiles.

Nous étions ainsi partis pour de longs mois de nuits de réclusion dans nos foyers prétendument aseptisés, n'ayant plus l'occasion de déambuler sous les étoiles à notre guise et surtout plus le droit de danser l'âme légère jusqu'au petit matin pour tenter de continuer de nous sentir en vie durant cette drôle de guerre contre cet ennemi invisible et insidieux, en nous disant, pour nous consoler, que « Danser en temps de guerre, c'est comme cracher à la gueule du diable ».³⁷

La danse déclarée hors la loi, c'est Satan qui devait être content !

37. H. AGGOUNE, *Les Avenirs*, Editions Farrago, Tours, 2004, p.NA.

Les structures de gestion mises en place

L'INSTALLATION D'UN POSTE DE COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL

Mon long développement sur le couvre-feu laisse supposer que ce fut cette préoccupation essentiellement qui nous occupa au plus fort de la deuxième vague de l'automne 2020 voire même que ce fut, depuis le début de la crise, le point focal qui capta toutes nos attentions, toutes nos énergies.

Il n'en est assurément rien. Certes, la réflexion sur les vertus et dangers du couvre-feu fut au centre de notre travail ... mais durant quelques jours seulement, une ou deux semaines tout au plus. Une fois le principe adopté au sein du dispositif réglementaire fédéral, son extension en Région wallonne, par le biais d'arrêtés pris successivement par les gouverneurs, teint plus de la formalité récurrente aux accents rituels que du véritable débat argumenté et discuté ; tout au plus gardions-nous un œil attentif sur les indicateurs pertinents ou considérés comme tels afin d'asseoir nos décisions sur un socle juridique autant que possible bétonné par les faits que nous faisaient entrevoir les chiffres.

L'essentiel de notre action est assurément à trouver ailleurs.

Je ne vais pas à nouveau développer ici les actions posées et les initiatives prises. Entre la première sollicitation par courrier de la Ministre régionale de la Santé nous

demandant de coordonner l'installation d'un dispositif propre à accueillir les personnes dites fragilisées qui seraient atteintes (entendons par là, les SDF auxquels vinrent s'ajouter ultérieurement les migrants en transit) et la préparation de ce qu'on appelle actuellement « la période de rétablissement », la liste est fournie et diversifiée de l'implication des gouverneurs et de leurs services dans le suivi de cette pandémie. Je m'en étais ouvert lors d'une réunion virtuelle des commissions provinciales réunies.

Je tiens cependant à revenir sur l'un ou l'autre élément, tantôt d'évidence, tantôt original, tantôt a priori plus anecdotique mais qui, à l'autopsie, se sont révélés en fait plus structurants que ce que nous pensions à première vue dans la cohérence de tout le dispositif et du système global qui se construisait au quotidien, au fur et à mesure que notre connaissance du virus et de la dynamique de l'épidémie évoluait et se précisait. Au fur et à mesure aussi que les moyens pour aborder ses multiples aspects s'avéraient disponibles ou plus efficaces.

Le premier élément que je souhaite mentionner ici à ce sujet est l'installation en province de Namur d'un poste de commandement opérationnel (un PCOps), ou à tout le moins une structure qui en tenait lieu.

Ceux d'entre vous qui connaissent un peu les procédures et structures traditionnelles

de gestion de crise, savent qu'un tel dispositif (le PCOps donc) est la quasi-première structure organisée qui se met en place sur le terrain dès l'arrivée des premiers services d'intervention lorsque la situation commande une coordination.

Normalement et logiquement mise sur pied par la D1 (à savoir les pompiers), cette structure est comme son nom l'indique en partie, une structure de suivi opérationnel à caractère multidisciplinaire chargée de mettre en œuvre les premières interventions, en ce compris stratégiques dans l'attente de la réunion du comité de coordination, et dans un second temps, de coordonner sous l'égide du Directeur opérationnel (appelé Dir PcOps) les interventions opérationnelles, de faire remonter les informations vers l'autorité administrative et de gérer la situation telle qu'elle se présente concrètement (avec ses évolutions) en implémentant les instructions que la cellule stratégique lui communique.

Ainsi expliqué de manière très pragmatique, on se rend vite compte que cette structuration qui va de soi lors d'une crise traditionnelle à cinétique lente, de courte durée ou très circonscrite dans l'espace, correspond difficilement aux réalités qui sont propres à une pandémie, qui elle concerne un territoire à l'échelle d'un pays (et même au-delà), n'a pas de « chantier » identifié et dont la gestion opérationnelle de terrain ne peut se réduire à une structure géographiquement localisée.

Pourtant, installer un PCOps à l'échelon de la province est la gageure que nous nous sommes donnée et le moins que je puisse dire c'est que cette décision nous a bien servis et que nous nous sommes réjouis d'avoir choisi cette voie au plus fort de la crise, de la première comme de la deuxième vague.

Toutes les provinces n'ont pas procédé de la sorte mais quant à nous, ce serait à refaire que nous le referions.

Cette structure qui se réunissait physiquement au palais provincial, plus concrètement encore dans l'ancienne salle du collège du bâtiment de Propper, fut placée sous la responsabilité et la coordination de la Commissaire d'arrondissement.

Elle rassemblait un représentant de chaque discipline. Un pompier pour l'ensemble des trois zones de secours, un médecin pour la D2, un délégué du Directeur coordinateur de la police pour la D3, un officier du commandement militaire de la province, un officier de la protection civile ainsi qu'un représentant de l'administration provinciale. Un agent de mes services fédéraux y fut intégré pour assurer le secrétariat.

Ce cadre étant posé, je souhaiterais m'appesantir quelques instants sur la discipline médicale au sein dudit PCOps.

Dès les premiers jours de la crise en effet et lors d'une réunion avec les hôpitaux et les cercles de médecins, la question fut posée à l'assemblée de la désignation d'un DirMed, à savoir un médecin qui assumerait la supervision médicale au sein de cette équipe.

Un médecin urgentiste du CHU Mont-Godinne fut choisi et, au début en tout cas, gracieusement mis à notre disposition par son institution.

Un DirMed adjoint, en la personne d'un médecin du cercle de médecine de La Bruyère, fut par la suite choisi avec comme mission plus particulière le suivi de la situation dans les établissements d'hébergements collectifs, telles que les maisons de repos.

Cette double désignation a été pour nous d'une réelle utilité et s'est avérée quasi visionnaire. Car au-delà du rôle que ces deux DirMed ont joué dans le suivi des situations ainsi que dans l'élaboration et l'organisation de certains dispositifs, leur présence au sein de la cellule

opérationnelle, comme d'ailleurs leur association ponctuelle au comité provincial de coordination stratégique, ont permis de dégager de nouvelles perspectives et d'aboutir à la pérennisation d'outils indispensables dans le cadre d'une gestion de crise, qu'il s'agisse d'une crise « classique » (si tant est qu'une crise puisse être qualifiée de « classique ») ou d'une crise sanitaire.

C'est en effet dans la foulée de cette double désignation que fut réorganisé le rôle de garde DirMed sous la houlette de l'Inspection fédérale d'hygiène à l'échelon provincial et que, dans un second temps, fut créée ce qu'on dénomme l'OST (Outbreak support team) au sein de l'AVIQ, une équipe d'intervention médicale et paramédicale de terrain chargée de suivre les situations de « clustering », principalement mais pas seulement, en institution.

Ce dispositif devrait avoir vocation à être pérennisé pour l'avenir à l'échelle régionale par des équipes auxquelles sont assignés des ressorts provinciaux ou infra-provinciaux.

Je ne me trompe pas grandement en prétendant que notre structuration en province de Namur fut l'un des éléments déclencheurs à la base de la création de ce dispositif... et ce n'est pas le seul exemple.

Pour revenir quelques instants sur le fonctionnement que nous avons adopté au travers de l'installation d'un PCOps, je voudrais dire ici combien ce choix, stratégique au départ, nous a surtout grandement aidés, spécifiquement sur le plan logistique.

Une cellule logistique fut en effet organisée, en tant qu'émanation de ce PCOps, cellule qui a effectué un travail considérable pour le stockage, le conditionnement et la livraison des masques (et autres matériels de protection) mais également en matière de gestion des bénévoles et ce, au travers

d'une plateforme gérée par un agent provincial, un infirmier de la DASS.

La création de ce poste de commandement opérationnel, dans un type de gestion de crise qui bouleversait tous les paradigmes, déplaçait toutes les lignes et ne correspondait finalement à aucun modèle connu ou anticipé jusque-là est l'exemple même selon moi de la créativité et de la flexibilité qui peuvent et qui doivent s'exprimer dans des situations où la planification reste bien évidemment la norme mais où elle apparaît trop souvent comme la panacée alors qu'elle peut à l'occasion se révéler tel un carcan trop rigide ne correspondant pas à des réalités mouvantes, à des situations inédites, à des cas de figure dont nous ne connaissons que très imparfaitement les contours et dont la connaissance plus fine doit beaucoup à l'empirisme et au temps qui s'écoule.

LA COMMISSION SANITAIRE ET MÉDICALE

Envisagé globalement, le dispositif qui s'est lentement constitué chez nous pour aborder les différents aspects de la crise et créer les lieux et forums aptes à rassembler les acteurs pertinents et à établir entre eux le lien nécessaire aux interactions et à la circulation de l'information peut apparaître tel un diagramme touffu ou une galaxie complexe.

Il y a certes de la vérité dans cette appréciation. Pourtant, personne ne niera qu'une situation exceptionnelle justifie pour sa prise en charge une organisation qui ne l'est pas moins.

Et si d'aucuns veulent entrevoir une usine à gaz dans le résultat de l'exercice, je leur rétorquerai que dans les usines à gaz, rares sont les coups de grisou.

Au nombre de ces cénacles, tantôt réels, tantôt virtuels, est apparue durant l'été 2020 la Commission médicale et sanitaire.

Sa création est partie d'une initiative doublée d'un constat.

L'initiative est celle d'avoir, très tôt dans l'approche de la crise, réuni les représentants des hôpitaux de la province ainsi que les représentants des cercles de médecine générale. J'en ai déjà parlé à propos de la désignation du DirMed qui découlait de ces rencontres.

Le constat quant à lui était celui de l'absence d'un lieu ad hoc réunissant tous les acteurs du monde médical et de la santé qui étaient impliqués, directement ou indirectement, dans l'un ou l'autre aspect de la gestion de cette crise. Car si la discipline 2, la discipline médicale, fait bien partie intégrante des cellules de sécurité et des comités de coordination, sa représentation était circonscrite à l'Inspection d'hygiène fédérale, à la Croix-Rouge (qui était et reste malheureusement de plus en plus absente) et à feu le Bureau des urgences socio-sanitaires de la province de Namur. Le monde hospitalier, les associations de médecins généralistes, les représentants des médecins coordinateurs des maisons de repos, la médecine du travail, la médecine scolaire et même l'AVIQ n'y étaient pas associés.

Réunir ces horizons divers qui, je l'ai vite appris, ne se parlaient que trop peu ... quand ils se connaissaient, est devenu une évidence. C'est une lapalissade : une crise multi-facettes ne peut être abordée que par un prisme polygonal. Et ni la commission de l'aide médicale urgente (la COAMU), ni la commission médicale provinciale (CMP), deux organes officiels à base légale, ne pouvaient remplir ce rôle. Le vide était donc à combler.

C'est dans cet interstice que la Commission sanitaire et médicale que j'ai porté sur les fonts baptismaux en août 2020 a trouvé logiquement sa place et sa légitimité et de l'avis des participants, cette plate-forme au large spectre avait toute sa raison d'être.

Car au-delà du fait d'être un lieu d'échanges et de coordination entre les acteurs de terrain (ce qui s'avérait essentiel tant en matière d'informations que de programmation d'actions), elle a aussi permis, sans doute plus modestement, de contribuer à la construction du réseau hospitalier namurois, à imposer l'AVIQ (et l'Inspection régionale d'hygiène qui en dépend) comme une référence et un acteur incontournable du processus de suivi de la pandémie et à avoir une perception plus fine du phénomène et de son évolution.

Déjà pérennisée au travers de la planification provinciale dont je parlerai plus loin, cette commission sanitaire et médicale aurait selon moi intérêt à être prolongée dans les textes et à voir son existence inscrite dans un texte légal, décréteil ou réglementaire qui l'organiserait de manière plus durable et la généraliserait à toutes nos provinces, en dehors d'une situation d'urgence pandémique mais dans un rôle de veille et de préservation du réseautage qui devrait être activé en temps opportun.

LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES

La notion n'était pas neuve. La réunion régulière des bourgmestres à l'initiative de votre serviteur sur des thématiques d'intérêt général, pouvant leur être utiles dans la gestion quotidienne, était de longue date devenue une habitude. Le Collège provincial y était également invité.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le coronavirus a décuplé l'intérêt de cette habitude et en a fait l'un des piliers de la gestion de la crise au travers d'un rendez-vous qui, dès mars 2020 se déroulait tous les deux ou trois jours (et ce durant plusieurs semaines) pour s'espacer ensuite, prendre un rythme de croisière à une cadence hebdomadaire puis s'adapter aux nécessités ainsi qu'au rythme de l'actualité, notamment celui des *Codeco*, avec son

lot de nouvelles informations pratiques qu'il convenait de tenter de décoder et de transmettre, notamment aux élus locaux.

Avec mon service, nous nous sommes mis dès le début, ainsi que je viens de le dire, dans cette posture de relais des questionnements et des préoccupations concrètes du terrain. Nous considérons à juste titre que tel était notre rôle et notre mission. A la fois courroie de transmission et conseiller le plus attentif possible. La panoplie des occasions de débats et de conseils s'est un temps vue compléter d'une « commission événements », réunion multi-disciplinaire qui avait pour objectif d'aiguiller les administrations communales dans l'instruction des demandes d'autorisation pour l'organisation d'événements.

Pourtant, nous nous sommes bien vite rendu compte des limites de cet exercice. Nous n'étions pas ou rarement en situation de donner les informations précises pour éclairer le sens exact de tel terme, pour donner une interprétation certaine de dispositions apparemment contradictoires ou peu cohérentes, pour lever tout doute quant à la portée d'un article, d'une définition, d'un protocole.

Une interprétation trop large par ici, trop permissive par-là pouvait donner l'impression d'un laxisme dangereux et pas en phase avec la philosophie générale d'un corpus de mesures qu'on voulait imaginer complémentaires et équilibrées pour lutter contre la propagation du virus.

A l'inverse, un positionnement trop rigoriste, trop carré, nous exposait à des critiques de la part des secteurs qui allaient en pâtir voire à des recours en justice de la part de toutes celles et de tous ceux dont il bridait l'entreprise et corsetait le travail.

Nous avons pourtant continué de nous plier de bonne grâce à l'exercice, par devoir, quitte à apparaître de plus en plus

imprécis, au fur et à mesure que les textes se complexifiaient et que la maîtrise de la matière nous échappait lentement.

Ce qui en fin de compte n'était que normal. Mon équipe a essentiellement la charge de la gestion de crise dans l'urgence ou dans les situations aiguës et pas celle d'expliquer sur le long terme les législations et réglementations sur tout sujet, même en liaison avec la sécurité. Nous ne le faisons pas en matière de sécurité routière ; nous n'en avons pas plus vocation dans la durée dans le domaine de la sécurité sanitaire.

Créé le 9 octobre 2020, le Commissariat fédéral Corona (et le cas échéant la Santé publique) sont à présent les plus à même selon moi de prendre le relais.

Ledit commissariat n'a-t-il pas en effet dans ses missions (et je cite l'arrêté royal qui l'a instauré) celle « d'entretenir des relations avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes » comme celle « d'organiser et harmoniser la communication COVID-19, en collaboration avec les services concernés » ?

Rien dès lors de plus logique que le transfert s'opère et que les intervenants ad hoc (re)prennent pleinement leur place et occupent dorénavant les espaces que les acteurs supra-locaux de la gestion de crise ont investis pour eux, quand ces derniers étaient trop occupés à autre chose ou tout simplement ... qu'ils n'existaient pas encore.

Quoiqu'il en soit, c'est une soixantaine de conférences (essentiellement virtuelles) des bourgmestres que nous avons tenues depuis le début de la pandémie (sur plus de 600 réunions consacrées exclusivement ou principalement au coronavirus entre février 2020 et juillet 2021) et ces chiffres ne prennent pas en compte les très nombreux contacts plus personnalisés (notamment avec les bourgmestres), bilatéraux ou multilatéraux, que nous avons eus, dans

le cadre de la concertation obligatoire sur des mesures locales (ainsi que l'imposait dans certains cas l'arrêté ministériel) et ne prennent pas en compte non plus les interactions sur le groupe WhatsApp créé pour l'occasion ou les centaines de questions arrivant par mail sur la boîte du centre de crise fédéral provincial.

Cette question précisément de la manière dont furent organisées les relations entre le niveau provincial, c'est-à-dire en l'occurrence le gouverneur, et le niveau local, avec ses multiples facettes, pourrait donner lieu à des analyses et à des études sans fin.

Je conclurai donc ce chapitre en disant simplement qu'il est grand temps que cette conférence des bourgmestres reprenne la place qui était la sienne antérieurement, celle d'une rencontre régulière mais ponctuelle, qui se centre sur quelques dossiers stratégiques d'intérêt général et non qui se transforme de manière pérenne en une dynamique qui tient avant tout de l'opérationnel et qui, par certains de ses côtés, avouons-le, s'est plus apparentée à un call center ou à un guichet des plaintes.

La confusion constante, depuis le déclenchement de la phase fédérale, entre l'approche stratégique et les contingences opérationnelles est selon moi tout à la fois l'un des grands enseignements et l'une des grandes faiblesses de la gestion de cette crise. Je l'impute, cette confusion, à la mauvaise connaissance que beaucoup d'acteurs avaient des autres partenaires et des autres intervenants doublée d'une crainte, à la fois atavique et à la fois inoculée par la société et les médias, de l'accusation d'inaction ou d'abstention coupable.

Il sera difficile de revenir en arrière.

Les suites et conséquences des inondations catastrophiques que nous venons de connaître en sont les inquiétantes

illustrations. Je n'en dirai pas plus car ceci est une autre histoire. Car ceci sera peut-être l'objet, un jour, d'une autre mercuriale.

Et la planification dans tout cela ?

A la fois mamelle nourricière et principe premier de la gestion de crise et du management des situations d'urgence, la planification d'urgence semble avoir été particulièrement mal menée dans ce contexte de gestion de cette pandémie.

A son début, et ceci s'avère normal au vu de l'incapacité de prévoir la survenance de toute la gamme des infections qui nous menacent, pas de plan covid19 à l'échelle nationale (échelle qui est le niveau critique idoine pour le faire, compte-tenu des réalités que présente la gestion d'une crise pandémique à dimension planétaire) ... et toujours pas de nouveau plan pandémie un an et demi après son déclenchement. La loi pandémie qui vient d'entrer en vigueur, n'a rien avoir avec un plan pandémie, même si la confusion a été un moment erronément entretenue par d'aucuns.

Pourtant, les signes avant-coureurs étaient bien devant nos yeux et, d'un autre côté, nous ne partions pas dans le dénuement le plus complet en matière de planification et d'anticipation, loin s'en faut.

Quant aux signes avant-coureurs d'abord, l'histoire pas si éloignée nous apportait déjà sa part d'enseignements.

La grippe espagnole de 1918 avait fait quelque 40 millions de victimes dans le monde. La grippe asiatique de 1957 et celle de Hong Kong de 1968 avaient eue quant à elles des conséquences moins dramatiques.

Selon le site belge www.influenza.be, une pandémie de grippe mortelle survient environ tous les 40 ans. Une des dernières

en date, appelée « la grippe russe », a fait un million de morts à travers le monde en 1977. Il s'agissait déjà (comme nous l'avons craint en 2009) d'une réapparition du virus H1N1 de la grippe espagnole.

En moyenne, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) parle de trois pandémies par siècle, séparées par des intervalles de 10 à 50 ans. La première pour notre siècle, c'est fait ... la seconde également, si nous comptabilisons H1N1 de 2009.

Plus près de nous, le risque avait été pris très au sérieux au Forum économique mondial de Davos en janvier 2018. Selon la presse, l'atelier « Sommes-nous prêts pour la prochaine pandémie ? » aurait fait le plein. « On sait que ça va arriver, mais on n'a aucune possibilité de l'empêcher », résumait à cette occasion Sylvie BRIAND, spécialiste des risques infectieux à l'OMS. Quant au secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), il prévenait lors du même forum mondial : « Les pandémies deviennent de véritables menaces pour l'humanité »³⁸.

A chaque fois, c'était le scénario d'une pandémie grippale qui était identifié.

A la différence de la grippe saisonnière, « la pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et sur l'ensemble du globe d'un nouveau virus grippal contre lequel les défenses de la majorité de la population sont faibles ou nulles »³⁹. Nous sommes donc totalement dans le cas de figure de la Covid19.

En matière d'outils de planification et d'anticipation maintenant, dans la foulée de la création en 2005 du Commissariat interministériel influenza, un « Plan opérationnel pour la Belgique en cas de pandémie grippale » avait été rédigé, fin 2005 - début 2006.

Ce plan avait été élaboré par le dit Commissariat interministériel Influenza (C.I.I.), avec l'aide de collaborateurs du Service public fédéral Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement, de collaborateurs de l'Institut scientifique de la santé publique (aujourd'hui dénommé Sciensano) et de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Nous ne partions donc pas d'une feuille blanche.

En mars 2008, à la faveur d'une demande d'avis de la Ministre de la Santé de l'époque au Comité consultatif de bioéthique relativement à ce plan opérationnel influenza, un rapport assez complet fut rédigé⁴⁰ preuve en tout cas que la réflexion anticipative et la prévision d'outils et de procédures en cas de pandémie existaient bel et bien dans notre pays.

38. « Les pandémies deviennent de véritables menaces pour l'humanité : à Davos, les leaders redoutent une épidémie grave », RTL, <https://www.rtl.be/info/magazine/sante/-les-pandemies-deviennent-de-veritables-menaces-pour-l-humanite-ce-risque-est-pris-au-serieux-au-sommet-de-davos-989910.aspx>, [Consulté le 05/10/21].

39. Préfecture de zone de défense et de sécurité Nord, Plan Orsec de zone, Novembre 2013, *Dispositions spécifiques « Pandémie grippale »*, Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2013320-001 du 16 novembre 2013.

40. Demande d'avis du 20 mars 2008, de Madame L. Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Comité consultatif de bioéthique, mars 2009, « Pandémie influenza », Avis n° 48.

Toutefois, ce dernier rapport mentionne, et je le cite, que « lors de l'audition d'un expert, il s'est avéré que l'on travaille à une loi-cadre Influenza, qui serait promulguée au début d'une pandémie et qui modifierait un certain nombre de dispositions légales afin de faire face à la situation de crise »⁴¹ et plus loin qu'« il est recommandé de développer le projet de «loi-cadre Influenza» suffisamment tôt pour que la précipitation dans une situation de crise puisse être évitée »⁴².

On sait ce qu'il en est advenu de cette loi cadre : qu'elle s'est fait attendre ; qu'elle a été engendrée dans la douleur du doute et de la polémique et que, quoiqu'il en soit, elle ne semble pas prête d'être activée, du moins dans le contexte actuel.

Je le répète, le terrain de la planification dans le domaine sanitaire n'était donc pas un désert. On vient de le voir.

Pourtant, étonnement, et au-delà de certains aspects techniques non pertinents pour le nouveau cas d'espèce et la question des équipements de protection mis à part (on sait en effet toute la controverse que suscita la gestion du stock de masques), le plan influenza ne fut pas véritablement sollicité pour aborder la pandémie de la Covid19.

Je n'en veux pour preuve que la réponse que j'avais reçue lors de la Conférence des gouverneurs du mois de février 2020 (déjà évoquée dans mon texte de l'année passée) quant à l'éventualité et à l'opportunité de recourir à un dispositif qui était envisagé dans le plan Influenza, à savoir celui des points de contact locaux de soins (PCLS) et de la réponse négative que j'avais immédiatement reçue de la part de la Santé publique ... alors que quelques courtes semaines plus tard, on nous demandait de monter des postes médicaux d'orientation qui y ressemblaient comme deux gouttes d'eau.

A ce jour, aucune actualisation donc à ma connaissance d'un document de planification à dimension nationale concernant un phénomène épidémique ou pandémique, éventuellement décliné et prolongé, à l'instar du plan national terrorisme, dans des plans dimensionnés pour l'échelon provincial et qui seraient adoptés à l'initiative des gouverneurs.

Mais qu'à cela ne tienne. Afin de ne pas perdre la mémoire de ce qui avait été fait ni l'expérience de plus d'un an d'accompagnement de la gestion de cette crise avec la volonté constante d'adapter au mieux certains de ses éléments aux spécificités territoriales provinciales namuroises, j'ai, avec ma cellule de sécurité, pris la responsabilité d'élaborer deux plans consécutifs, deux PPUI, deux plans particuliers d'urgence et d'intervention.

Un premier plan, intitulé « Covid deuxième vague » qui a été déclenché fin octobre 2020 lors de l'apparition de ce qu'on convenait à l'époque être la « deuxième vague » et qui durant ce que d'aucuns ont identifié comme étant la troisième vague n'a pas, dans les faits, été levé, cette « troisième vague » succédant en effet rapidement à la deuxième sans véritable hiatus. Ce plan a été pour sa part levé, après consultation de la cellule de sécurité, début juin 2021.

Dans la foulée, un second document, intitulé quant à lui « PPUI - Pandémie Covid-19/Autres virus respiratoires » a été rédigé par mes services et soumis à la cellule de sécurité qui l'a validé. Ce plan est maintenant à notre disposition en cas de nécessité. Il tente à la fois de se reposer sur des seuils objectifs identifiés, ce qui en raison des nouvelles évolutions tant du virus que du contexte (notamment la donne essentielle de la vaccination) n'est pas simple, tout en préservant l'approche qualitative et la réflexion. Envoyé au centre de crise national il y a maintenant plusieurs

mois, (ainsi que l'avait été son prédécesseur d'ailleurs), il n'a souffert aucune remarque de sa part.

Tenant à la fois de la main courante, qui se serait émancipée de la ligne du temps pour se projeter dans l'avenir, de la *check list*, qui vérifie que les conditions de l'ordre de marche sont réunies et de l'organigramme, qui assure le bon ordonnancement de l'édifice, ces plans non obligatoires légalement, se sont avérés ou s'avèreront de précieuses aides à la décision et des boussoles bienvenues si nous devons réactiver une approche de la crise sanitaire qui remettrait l'urgence et le suivi quotidien au premier plan. Pourtant, sans cadre national pour les fonder, ils ne pourront pas couvrir toutes les dimensions de telles situations qui requièrent expertises scientifiques et médicales ainsi que des moyens logistiques et humains considérables, insuffisamment disponibles au niveau de gestion qui est le mien.

41. Ibidem, p.17.

42. Ibidem, p.38.

40. Demande d'avis du 20 mars 2008, de Madame L. Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Comité consultatif de bioéthique, mars 2009, « Pandémie influenza », Avis n° 48.

Et pour l'instant, quel cadre de gestion ?

Au moment où j'ai couché ces considérations sur le papier, soit il y a une dizaine de jours, nous étions en phase fédérale de gestion de crise et nous le sommes toujours.

Le dernier rapport du RAG constatait alors que « En Wallonie, la tendance des infections est toujours à la hausse, dans presque toutes les provinces (à l'exception du Hainaut, où la tendance est plus stable) et dans presque toutes les classes d'âge. A Liège, il y a toujours une augmentation de l'incidence comparé à la semaine précédente, mais celle-ci semble ralentir les derniers jours et le Rt est inférieur à 1 »⁴³.

La situation était fluctuante entre les régions. En résumé, plus favorable en Flandre avec une vraie stabilisation ; prudemment plus favorable à Bruxelles avec des indicateurs qui restent élevés malgré tout et une évolution défavorable en Communauté germanophone. Celle-ci a encore évolué depuis, les choses semblent s'améliorer à Liège.

Il serait dès lors vain et fastidieux de décrire ici les processus complexes, de réflexion d'abord, de décision ensuite, qui ont été mis en place pour aborder la situation dans les prochaines semaines voire les prochains mois et leurs évolutions possibles.

Je me bornerai donc à quelques considérations, forcément partielles (et puisque tout système complexe ne

supporte pas la vulgarisation, même à visée pédagogique, mes considérations seront fatalement entachées d'imperfection voire suspectées d'inexactitude) quelques considérations donc qu'il me semble essentiel de mettre en avant.

La première est la volonté, surtout présente dans certains milieux de l'autre côté de la frontière linguistique, de lever la phase fédérale sans tarder et d'enfin passer d'une gestion de crise à une gestion de risque, c'est-à-dire à une normalité intégrant néanmoins les paramètres de la menace, de l'aléa, et j'ajouterai, d'une certaine fatalité surveillée.

La deuxième, est l'adoption par voie de circulaire, d'une ligne de conduite propre à gérer les *local outbreak* (les épidémies ou les flambées locales) par l'intermédiaire des autorités locales précisément, soit les communes et très subsidiairement, les gouverneurs. Pour ce faire, ces mêmes autorités locales ont à leur disposition une « boîte à outils » de mesures juridiques diverses à pouvoir prendre par le biais d'ordonnances ou d'arrêtés à portée locale. Ces prétendus outils ne sont rien d'autres en réalité qu'une grande partie de ce qui a été mis en œuvre jusqu'ici (mais par le biais principalement d'un arrêté ministériel) dans le domaine de la contrainte, de la limitation d'activités et des interdictions.

Ma troisième considération, est la déclaration forte que la loi pandémie, à

présent pleinement applicable, ne sera pourtant pas activée alors même qu'à l'heure où j'écris ces lignes toujours, trois territoires belges, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone et la province de Liège, soit vingt pourcents de la population de notre pays sont en alerte de niveau 4.

La quatrième et dernière considération, est la déclaration des autorités régionales wallonnes de, quoiqu'il en soit, ne pas embrayer jusqu'au bout dans la dynamique d'assouplissement telle qu'elle a été décidée ... par le Comité de coordination auquel les Régions sont pourtant associées mais de prolonger sur son territoire certaines mesures (il en va ainsi du port du masque) ou d'en implémenter d'autres, quitte à se différencier des autres entités fédérées, (il en va ainsi de l'extension du *Covid safe ticket*).

Ces considérations m'amènent à plusieurs réflexions qui, émises par le commissaire des gouvernements que je reste à côté de l'autorité indépendante de police administrative que je suis, se doivent de concilier franchise avec retenue, hauteur avec loyauté, réalisme avec diplomatie.

Comment peut-on de manière aussi péremptoire rejeter l'application d'une loi dénommée « pandémie » alors que 2,2 millions de personnes habitent un territoire qui se trouve en niveau 4 d'alarme ? Si à l'avenir la province de Namur devait évoluer négativement vers un niveau d'alertes 3 puis 4 et ainsi venir s'ajouter à Bruxelles-Capitale ou à la province de Liège, je demanderais (avec l'appui déjà obtenu de ma cellule de sécurité) de maintenir ou de réactiver la phase fédérale.

⁴³. Sciensano, 2021, Rapport du RAG du 29 septembre 2021.

Au-delà de cette question, j'ai personnellement un peu de mal à décoder la logique qui d'un côté a conduit à faire adopter dans l'urgence une loi pour encadrer, par une intervention et une habilitation parlementaire, l'adoption de mesures impactant lourdement les libertés publiques et plus globalement l'activité humaine mais qui, cette même logique, dans le même temps, pour l'avenir proche, permet aux autorités administratives locales de prendre de telles mesures sans contrôle parlementaire.

Et puis, de deux choses l'une : soit nous sommes toujours dans une situation de pandémie et alors on active la loi qui sert à cela, la loi pandémie ; soit on n'est plus en situation de pandémie et alors on manie avec une extrême parcimonie et retenue les outils de coercition, d'interdiction et d'intrusion dans nos libertés.

Enfin, et je m'arrêterai là, j'ai de plus en plus l'impression que tant la sécurité juridique et les principes de droit, qui sont prônés sur les bancs des facultés homonymes, que la liberté, l'autonomie et la responsabilité individuelles sont en train d'être un à un, une à une, immolés sur les autels de la précaution et sur tous les pyréées de la prudence, eux-mêmes maculés du sang de la précipitation.

Et s'il appartiendra au futur de nous juger, sévèrement ou pas, sur nos hésitations et nos errements du moment, je suis conscient aujourd'hui au moins d'une chose, le présent, lui déjà se gausse, se méfie ... quand il ne se rebiffe pas.

Des scories qui nous suivront longtemps

Je l'ai annoncé. Je vais donc m'y plier. Bien au-delà des dimensions de prophylaxie, de prévention, d'hygiène, de police administrative, d'enjeux institutionnels et communautaires, les mois qui viennent de s'écouler vont très certainement marquer durablement de leur empreinte notre vie sociale et nos journées sur bien des plans. Des plus fondamentaux au plus anecdotiques. Des plus inquiétants aux plus futiles, en apparence du moins.

Que la pandémie ait rebattu les cartes dans le domaine de nos relations de travail est une lapalissade qui n'est nul besoin de commenter. Télétravail, occupation de l'espace de bureau, reconsidération des rendez-vous « café », annulation des teams building, déplacements professionnels réduits à leur portion congrue, les exemples sont nombreux de ces incontournables du boulot qui sont passés à la trappe ... ou à la moulinette de la productivité et des économies d'aubaine.

Nul doute que beaucoup le seront définitivement. Il n'y a pas de petits profits.

En dehors de la sphère professionnelle, le quotidien s'est vu lui aussi reformaté sur bien des points. A telle enseigne qu'en avril 2021, le journal *Le Soir*, dans son supplément international *Léna*, reproduisait une rubrique de *Die Welt* à propos du savoir-vivre, qu'il introduisait par ce titre : *Comment le coronavirus met à mal nos bonnes manières*⁴⁴.

C'est une évidence. L'argument de la pandémie est souvent mis à toutes les sauces et devient, dans nombre de situations, l'excuse universelle qui, ici permet d'échapper à une obligation ennuyeuse, là, de prendre des distances (qui n'ont jamais été aussi sociales) avec un importun, là encore, de s'épargner le petit geste qui faisait plaisir, la petite attention qui ne coûtait pas grand-chose, ce petit plus qui transformait la prestation en véritable service, en petit bonheur qui ne mangeait pas de pain en temps normal.

L'épidémie a sonné le glas de pans entiers de la bienséance et a redessiné au rabais les contours des convenances. Finis le petit expresso chez le coiffeur, les belles salières en cristal ou en argent déposées sur la table au restaurant. Ce sera désormais sur un set de table en papier recyclé que beaucoup d'établissements vous présenteront le menu qu'ils n'ont plus l'obligation d'imprimer à grands frais. Et je pourrais embrayer sur la culture du reproche, de la méfiance, de la dénonciation et du contrôle tatillon qui a, ici et là, dans notre vie de tous les jours, chassé celle de la cordialité, de la sympathie, de la compréhension et de l'empathie.

Tout ceci peut faire sourire mais je suis certain que, sur le long terme, la nostalgie de cette courtoisie disparue ne gommara pas les manques que ces sacrifices anodins ont laissés sous le couvert de la sécurité publique.

44. C. LÜDEMANN, « Comment le coronavirus met à mal nos bonnes manières », dans *Supplément Léna, Le Soir*, Bruxelles, 02 avril 2021, p.3.

Conclusion

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Emporté par le tourbillon de l'inspiration mais surtout par le caractère touffu de la matière, j'ai l'impression que ma manne à sujets dignes d'être développés déborde encore. Il me faut cependant conclure.

Ma visée du jour n'a jamais été, je l'ai dit, d'être exhaustif. Ne m'en veuillez pas dès lors si mon exposé vous frustre de thèmes et de développements auxquels vous vous attendiez mais qui n'ont pas été à rendez-vous. Nous pourrions en effet discourir à l'envi des champs infinis que cette pandémie a ensemencés dans les domaines de la pensée, de l'entendement, de notre rapport à notre propre existence comme au monde, dans le domaine de l'introspection, à la fois individuelle et collective, en liaison avec le sens que nous voulons donner à notre vie. Notre échelle de valeurs a été sollicitée plus qu'à l'accoutumée. Le concept de résilience n'a jamais été aussi bariolé, aussi contrasté, aussi bardé de nuances ... de gris comme de l'arc-en-ciel.

J'aurais aimé vous entretenir plus complètement des questions éthiques fondamentales que cette pandémie a posées et pose encore. Je n'ai fait que les esquisser. A cet égard, je ne résiste pas à la tentation d'encore vous lire partie de l'éditorial de Serge HALIMI, Directeur du Monde diplomatique, dans la livraison dudit mensuel du mois d'août dernier.

On précipite dit-il, « le remplacement des interactions humaines par un maquis de sites administratifs, de robots, de boîtes vocales,

de QR codes, d'applications à télécharger. Dorénavant, réserver un billet, acheter en ligne, exige à la fois une carte bancaire et la communication de son numéro de téléphone portable, voire de son état civil. Il fut un temps, qui n'était pas le Moyen Age, où l'on pouvait prendre le train en demeurant anonyme, traverser une ville sans être filmé, se sentir d'autant plus libre qu'on ne laissait derrière soi nulle trace de son passage. Et pourtant, il y avait déjà des enlèvements d'enfants, des attentats terroristes, des épidémies - et même des guerres »⁴⁵.

Et il enchaîne, « Le principe de précaution ne connaîtra aucune limite. Est-il très prudent, par exemple, de côtoyer dans un restaurant une personne qui aurait un jour voyagé au Proche-Orient, éprouvé des bouffées délirantes, participé à une manifestation interdite, fréquenté une librairie anarchiste ? Le risque de ne pas terminer son repas à cause d'une bombe, d'une rafale de kalachnikov ou d'un coup de poing dans la figure n'est pas énorme, mais il n'est pas nul non plus... Faudra-t-il donc bientôt que tous les passants présentent "un passe civique" garantissant leur casier judiciaire vierge et l'aval de la police ? Ils n'auraient plus ensuite qu'à errer tranquilles dans un musée des libertés publiques, devenues "territoires perdus de la République" »⁴⁶.

Je ne commenterai pas plus avant. Cette tribune, qui sonne autant comme un cri d'inquiétude que comme un avertissement, parle d'elle-même.

Et si ce *Covid safe ticket* n'était pas qu'un sésame libérateur mais qu'il se révélait aussi vecteur pernicieux de l'instauration lente d'une dystopie numérique aux relents dictatoriaux ? Ce CST devait être un instrument qui permettait l'abandon progressif des mesures restrictives. Il est actuellement devenu l'une d'entre elles. Avec Serge HALIMI, je me demande moi aussi quelle sera la prochaine étape ? Aurons-nous les ressources pour éviter qu'un outil technologique de libération à

court terme ne nous fasse basculer dans les ténèbres de l'apartheid du QRcode ?

En parallèle, la vaccination atteint en Wallonie les premiers objectifs qui lui étaient fixés, (même si les performances peuvent encore être améliorées) et s'il faut garder un œil attentif sur les hospitalisations, celles-ci chez nous demeurent sous contrôle. Pourtant, le tracing et le testing continuent de fonctionner plein pot ; pourtant, on maintient l'obligation de port du masque, quand on ne l'étend pas ; pourtant, le discours sur les gestes barrières prend des airs de rengaine et il se dit que ceux-ci pourraient à présent juguler la grippe saisonnière. Ces mesures qu'on croyait d'exception s'installent dans les pantoufles de la routine banalisée.

Le constat selon lequel nous retrouvons cette tendance dans les plans opérationnels de plusieurs pays européens n'est pas neuf. Le Comité consultatif national français d'éthique (CCNE), dans le cadre d'un avis sur la pandémie grippale en février 2009 attirait déjà l'attention « sur le danger qu'il y aurait à étendre ...(ces restrictions aux libertés fondamentales)... au-delà de ce qui est nécessaire à la lutte contre la pandémie grippale, ou bien à cause d'une conception maximaliste (donc inadaptée), du principe de précaution, ou bien à des fins d'affichage démagogique »⁴⁷.

Nous sommes aujourd'hui plongés au cœur de ce débat et ils seront peut-être nombreux un jour à se demander, à la manière de Mickey 3D « comment a-t-on pu en arriver là » ?

Dans son récent ouvrage, *Les grandes épidémies dans l'histoire*, l'historien Henri DELEERSNIJDER tire la sonnette d'alarme en ces termes : « ... les épidémies sont des accélérateurs de tendances. Il n'est dès lors pas certain qu'on assistera à un total rétropédalage, en matière d'autonomie individuelle, de la part des pouvoirs en

place, aujourd'hui armés d'un arsenal de moyens d'observation high-tech. Surtout si les citoyens, hantés comme jamais par la crainte de la mort, s'accoutument à des résolutions administratives prises dans l'urgence. On peut souhaiter qu'ils ne se laisseront pas entraîner sur la pente périlleuse du renoncement aux droits démocratiques. Et qu'ils renoueront au plus vite avec les enchantements du collectif, sans lesquels tout espoir d'un monde d'après plus vivable serait compromis »⁴⁵.

Dans une contribution, lors d'un récent colloque organisé par l'Université de Québec à Montréal, j'ai posé la question de savoir s'il fallait avoir subi la violence pour permettre une vraie résilience ? La violence à laquelle je faisais allusion était celle de la *Boum 1* et de la *Boum 2*, pas celles de Sophie MARCEAU, mais celles qui sont venues grossir le cortège de toutes ces démonstrations brutales qui ont jailli aux quatre coins du monde en réactions aux restrictions et privations que provoquait la crise sanitaire. Ma thèse était la suivante, aussi cruelles pour les familles soient les disparitions à mettre au compte de ce coronavirus, la pandémie que nous vivons ne génère pas suffisamment, au travers de la maladie qu'elle véhicule, cette violence brutale qui permettra aux processus résilients de s'exprimer pleinement. Il lui fallait donc une violence de substitution pour ouvrir la voie à une véritable résilience tant sociale qu'individuelle.

Sans doute me suis-je trompé. Il y a depuis le début de cette pandémie, une violence d'un autre acabit, latente mais bien réelle, encore plus sournoise, encore plus perfide, d'autant plus que nous en acceptons globalement les motivations, je veux parler de la violence morale qu'elle a indirectement infligée à notre humanité, à notre condition d'hommes et de femmes doués de raison et nous définissant d'abord par la socialisation. Une violence qui a été parfois une insulte à notre intelligence et qui a ainsi frappé de plein

fouet notre capacité à garder confiance en nous maintenant dans le doute, en nous maintenant dans l'ignorance, en sapant nos perspectives. Et cette violence-là, elle est tout sauf virtuelle.

Finalement, c'est encourageant. Notre capacité de résilience ne devrait, au bout du tunnel, que s'en trouver décuplée.

Un soupçon plus inquiétante, est la vision que nous avons de la science et de la médecine (et la foi que nous placions en elles) qui a été complètement tourneboulée. En effet, l'une et l'autre se sont trouvées dans les faits écartées de la table des agapes prédictives et des caucus savants qui préviennent et ont vocation à anticiper.

Recalées ensuite, quand elles furent questionnées sur les possibles traitements, l'une et l'autre sont revenues, sans honte, par la grande porte, celle du conseil autorisé qui prétend éclairer, même en pleine nuit d'encre, et de l'expertise incontestable, qui se voit toute heureuse de s'accaparer le gouvernail du navire quand plus personne ne se souvient très bien de la destination et que pire, le sextant comme la boussole ont été irrémédiablement corrodés par le sel de mers inconnues, infestées d'un virus tout aussi mystérieux.

Un peu comme le cartographe qui pense pouvoir faire oublier qu'il n'a pas été à la hauteur de son art en endossant besogneusement l'habit de la vigie, retranchée dans son nid-de-pie.

Et voilà qu'à présent, depuis plus d'un an et demi, le navire vogue comme il peut. A vue, quoique l'horizon se soit peu à peu éclairci. Au gré des courants et des opinions. Au gré des alizés et de l'air du temps. Au gré aussi des humeurs de l'armateur, qui n'a pas forcément le pied marin mais qui rappelle à qui veut l'entendre que c'est lui le décideur final.

Au cœur de cette tempête, bien des capitaines ont dû avaler des couleuvres.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si vous avez parfois trouvé le ton de cette mercuriale désabusé, résigné ou rempli de fatalisme, c'est parce qu'il l'était. Et je ne m'avance pas beaucoup en vous avouant que c'est là également l'état d'esprit actuel de beaucoup de mes collaborateurs qui ont été et sont toujours particulièrement sollicités et parfois malmenés, intellectuellement et moralement, dans leur quotidien, tant professionnel que personnel. Les coupables de cet abattement moral sont le cadre et le contexte de la gestion de cette pandémie.

C'est donc à eux et à elles, mes collaborateurs, ainsi qu'à mes proches, qui tous ont dû supporter mes amertumes rentrées et mes exaspérations difficilement retenues, que je dédie cet exposé. Puisse sa relecture s'avérer tout aussi cathartique pour eux, pour elles, que son écriture ne se l'est révélée pour moi.

En fermant une à une les portes d'accès du virus à nos espaces de vie, les mesures prises et le contexte lourd qu'elles ont installé, nous ont parallèlement ouvert béant le portail de la grande malveillance dans lequel, âmes perdues, caractères faibles, agitateurs patentés, complotistes haineux ou simples citoyens usés et fatigués se sont allègrement engouffrés.

A nous tous désormais, collectivement, de trouver comment nous allons le refermer ce portail, puis en oublier définitivement la clef dans le tiroir interdit des errements de la démocratie.

Car ce sera là notre vraie victoire contre ce foutu virus !

45 S. HALIMI, « Dictature numérique », dans *Le Monde diplomatique*, N°809, 68^{ème} année, *Le Monde*, Paris, août 2021, p.1.

46. Ibidem

47. CCNE français, février 2009, *Questions éthiques soulevées par une possible pandémie grippale*, Avis N°16, p.10.

48. H. DELEERSNIJDER, *Les grandes épidémies dans l'histoire*, Ed. Mardaga, Bruxelles, 2021, p.171-172.

ANNEXE

Allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie du souvenir des Fêtes de Wallonie

**CIMETIÈRE DIT DE BELGRADE
DIMANCHE, LE 20 SEPTEMBRE 2020**

18 juin 1940 : *Cette guerre est une guerre mondiale !* proclame le général de Gaulle sur les ondes britanniques dans cet appel considéré comme fondateur de la résistance française à l'oppresser.

80 ans plus tard, à trois mois près, le 16 mars 2020 : *Nous sommes en guerre !*, s'exclame le Président Macron, à la télévision française dans une allocution solennelle à la Nation.

Parallélisme saisissant. Même ton grave. Même appel à la mobilisation, même exhortation à l'unité.

« Une drôle de guerre débute » pourra-t-on lire très vite dans la presse ou sous la plume des chroniqueurs.

Une drôle de guerre ... L'expression est connue. C'est cette même expression qui désignait déjà ces quelques mois d'observation et de relative accalmie qui s'écoulèrent de septembre 39 au printemps de l'année suivante et qui précédèrent la grande offensive de la Wehrmacht de mai 40.

Puissent ces considérations n'avoir rien de prophétique.

De toute façon, les guerres, quelles qu'elles soient, n'ont vraiment rien de drôle.

Mais est-on vraiment en guerre ?

Aujourd'hui comme alors, chez nous ou chez nos voisins proches, nos allées et venues ont été limitées et devaient être justifiées ; aujourd'hui comme alors nous pouvions nous faire contrôler en allant tout simplement à l'épicerie du coin ; les frontières, si elles n'ont pas été fermées au sens premier du terme ont été entravées ou juridiquement rendues dans certains cas infranchissables.

Aujourd'hui comme alors, des pénuries ont été redoutées ou avérées, des rationnements envisagés ou imposés, des files se sont formées devant les commerces.

Aujourd'hui comme alors, des amoureux n'ont plus pu se rejoindre, des familles ont été séparées.

Aujourd'hui comme alors, il pouvait être considéré comme subversif de simplement se rassembler chez soi et un climat lourd de méfiance et de doutes pèse tel un couvercle sur notre vie privée, dans notre cercle intime.

Aujourd'hui comme alors, des hôpitaux ont connu la saturation, des soignants ont été envoyés au front, des pleurs ont accompagné le départ de proches que l'ennemi nous enlevait.

Aujourd'hui comme alors, les lieux d'insouciance, de frivolité mais aussi de culture et de créativité ont été fermés.

Aujourd'hui comme alors, nos fêtes de Wallonie ont été tourneboulées.

Et puis il y a aussi malheureusement ces parfums de délation ou ces relents de dénonciation qui renvoient aux heures les plus sombres du second conflit mondial ; cette course au vaccin qui ressemble à s'y méprendre à la course à la bombe A, ... certes, quarante nuances plus claires.

Ou encore ces dispositifs, aux noms peu heureux avouons-le, tels que « centres de triage » ou « stratégie de tracing » qui ont fait dire à certains qu'ils sonnent tel un écho d'anciens noirs desseins aux visées totalitaires dont la seconde guerre a été le triste théâtre.

Et cette exhortation à nous préparer à vivre avec le maudit virus doit-elle être interprétée comme l'annonce d'une occupation ?

Si cette satanée pandémie n'est pas la guerre, convenons qu'après cette énumération de points de convergence ou de similitudes, elle y ressemble furieusement par certains aspects.

Pourtant, ici point de déclaration mais une propagation insidieuse à l'origine floue ; point de pilonnage massif mais une contagion invisible qui ne marque pas ses cibles au préalable ; point de tanks, point de chars mais des gouttelettes, la veille encore inoffensives.

Pourtant, ici point de trêve mais une baisse de la courbe ; point de percée mais un rebond, point de contre-offensive mais une seconde vague ; point d'armistice mais ... mais quoi au fait ?

Oui, décidément c'est bien une drôle de guerre que cette période que nous vivons ... une drôle de guerre qui en outre est tout sauf l'affaire des militaires même si ... même si parfois on nous en a donné l'impression.

Et aujourd'hui, dans ce cimetière où nous nous rassemblons depuis des décennies ce n'est pas sur la tombe de ses morts que nous nous inclinons ; ce n'est pas à ses combattants de première ligne que nous rendons hommage ; ce n'est pas à ses soldats et à ses brancardiers de l'ombre que nous pensons.

Cela, nous l'avons fait et nous continuerons évidemment de le faire à d'autres moments, dans d'autres cadres.

Car pour moi, le moment présent est et doit rester un moment de mémoire et de souvenir d'un autre genre.

Du genre qui a été le sien jusqu'à aujourd'hui et ce virus, aussi néfaste soit-il, ne peut nous faire oublier qu'il y a un peu moins de deux cents ans, qu'il y a un siècle, qu'il y a quatre-vingt ans, que ces dernières années encore, aux quatre coins du monde, le courage des militaires et la ténacité des civils, c'est à un ennemi de chair et d'os qu'ils se sont opposés, c'est la noirceur d'âme qui flottait

autour d'eux, c'est devant un envahisseur du genre humain qu'ils se sont dressés ... et les balles de celui-là n'avaient pas de période d'incubation et ses grenades n'avaient cure des gestes barrières.

Hier, dans ces temps de fureur, on a tenté de nous voler nos libertés pour nous mettre un genou à terre. Aujourd'hui, nous les avons volontairement mais temporairement sacrifiées pour conserver la tête haute.

Pour les regagner hier, il a fallu concéder le don du sang ; pour les regagner demain, il nous faudra utiliser la vigilance de l'esprit.

Car non, trois fois non !, se questionner sur nos libertés ne fera jamais de nous un adepte de la théorie du complot ou un infâme sicaire, telle l'avant-garde d'une hypothétique cinquième colonne corona-sceptique.

Durant la seconde guerre mondiale, vu de notre point de vue, les résistants étaient résolument du côté du bien et les collabos du côté du mal.

Il ne faudrait pas à présent que par un changement des paradigmes propres à ce soi-disant conflit d'un type nouveau pour nous, provoquant à son tour une inversion pernicieuse des rôles induisant elle-même un irrémédiable glissement de sens, il ne faudrait pas disais-je que les résistants légitimes se retrouvent automatiquement cloués au pilori de l'incivisme et les citoyens exagérément conciliants, parés des vertus frelatées du suivisme.

Prenons garde qu'en ayant anesthésié la vie pendant quelques mois pensant, de bonne foi sans aucun doute, pouvoir donner ainsi à la représentation que chacun s'en faisait une image plus précise, une saveur plus suave, on n'ait en fait que corrompu irrémédiablement la netteté et les couleurs chatoyantes du cliché original et inoculé largement à la société l'agueusie voire l'oubli de son goût.

Et on en vient à s'interroger : notre société est-elle à ce point en perte de vue qu'en l'espace de quelques mois de questionnements et de doutes elle ait réussi à transformer des

personnalités scientifiques respectables voire éminentes en champions du tweet rageur ou en habitués du coup de gueule navrant, posté un soir de déprime sur les réseaux sociaux, désormais principale source d'une presse désorientée ... qui n'en espérait pas tant ?

Mesdames et Messieurs,

Un jour ou l'autre, certains voudront allumer les bûchers mais nul ne peut encore dire à présent avec certitude si ce sera pour y brûler les prophètes de malheur ou pour y immoler les chantres de l'optimisme ... on entend déjà pourtant crépiter l'incandescence des brandons.

C'est de bonne guerre ... politique mais de mauvaise paix citoyenne.

Il nous appartient désormais, forts de cette expérience collective dont tout le monde se serait bien passé mais dans un véritable effort de résilience sociale, quant à elle plus porteuse d'espoirs que les tensions qui ont immanquablement surgi, plus apaisante que les colères qui ont pu poindre, plus ouverte que les prés carrés qui se sont çà et là dessinés, plus enthousiasmante, osons le dire, que les aigreurs qui ont surgi, plus rassembleuse que les instrumentalisation que certains auraient pu fomenter, plus positive que toutes les peurs agitées, il nous appartient désormais et plus encore aux jeunes générations, à vous les enfants, il vous appartient désormais de cultiver la bienveillance plus que tout autre sentiment.

Il nous appartiendra à tous de reconquérir résolument ces parts de convivialité perdue, de ré-humaniser notre société et d'avoir à nouveau foi en de vraies valeurs morales qui vont bien au-delà du respect de règles certes nécessaires mais conjoncturelles ; des valeurs qui n'ont rien avoir avec le contingentement de l'affection ou avec une péréquation de la tendresse, qui n'ont rien avoir avec un jaugeage officiellement encadré de notre potentiel d'amitié.

En nous disant aussi que cette crise inédite nous rappelle que les risques sont d'étranges compagnons de notre quotidien ; qu'ils nous

ont de tout temps donné les mêmes sueurs froides que le plus corsé des piments ; qu'ils apportent autant de sel à la vie qu'ils n'en donnent à nos larmes de tristesse et que si une crise nous ancre dans l'immédiateté de l'urgence, l'appropriation des risques nous oblige à regarder le futur dans le blanc des yeux, sans préjugés, sans concessions, sans craintes.

Car de même que cette cérémonie, depuis que la France a donné la main à l'Allemagne au milieu de ce parterre des croix mémorielles, est devenue un peu moins une évocation de la guerre qu'un appel à l'Europe, à propos de cette drôle de guerre pandémique aussi, l'important maintenant est de se projeter dans l'avenir, de tirer les leçons, d'affronter la suite avec plus de confiance, plus de cohérence, encore plus d'intelligence et de veiller à ce que cette Europe n'arrive pas trop en retard à tous ces rendez-vous là.

Pandémie ou pas ; terrorisme ou pas ; conflits mondiaux ou pas, ce cimetière doit rester longtemps ce lieu un tantinet paradoxal qu'il devient immanquablement le troisième dimanche de septembre : un lieu de célébration de la vie et des libertés, de toutes les libertés...

Car si en fin de compte et malgré tout ce que je viens de dire, les paroles du Président français que j'évoquais au début de mon propos devaient avoir la dent dure, devaient faire florès et rester dans les dictionnaires pour qualifier cette crise aux yeux des générations futures, finalement, je le rejoindrais :

Oui ... après tout, il s'agit bel et bien d'une guerre mais d'abord et surtout d'une guerre contre nous-même !

Editeur responsable :
Monsieur Denis Mathen,
Gouverneur de la province de Namur
Place Saint-Aubain 2
5000 Namur
www.gouverneurnamur.be

Imprimé en mars 2022

MERCURIALES
DU GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE
DE NAMUR

